



Bulletin Municipal Officiel
DE LA VILLE DE
SAINT-CLOUD



Cliché Lapie - Photothèque Française

Hippodrome de Saint-Cloud - Vue partielle

PIERRE

CHEMISIER - TAILLEUR

90, bd de la République - SAINT-CLOUD - MOL. 53-15
14, av. Mal-de-Lattre-de-Tassigny - BOULOGNE - MOL. 20-56

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Église

MOL. 53-85

OPTIQUE MÉDICALE

En plein centre de St-Cloud

Montures & verres correcteurs
de toutes marques

11 bis, rue Royale MOL. 42-11

Verres organiques incassables
et inrayables

Lunettes solaires · Lunettes de
protection

PHARMACIE MIGNARD

Ouverte de 9 à 13 h. et de 14 à 20 h.
Fermée dimanche et lundi matin

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

bendix

REFRIGERATEURS - MACHINES A LAVER

Meubles de Cuisine

Accessoires pour Salles de Bains

Armoires de Toilette : " BROT " - " ALLIBERT "

PORCELAINE DE PARIS

A. ROGER, 20, rue d'Orléans - VAL. 05.80

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : VAL. 59-66
ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité Sociale
et de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

INSTALLATION D'APPARTEMENTS

Voilage - Double-rideaux et tentures murales

LUCIEN GOSSELIN

TAPISSIER

11, rue de la Libération - SAINT-CLOUD - VAL. 41-30

Blanc-Soleil

LAVERIE BLANCHISSERIE LINGE FIN

160, bd de la République - SAINT-CLOUD

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

ANSELME LAURENCE

Nous avons appris le décès de M. Anselme LAURENCE, ancien Maire Adjoint de Saint-Cloud, survenu le dimanche 16 juin à Sartilly (Manche).

M. Laurence avait été élu Conseiller Municipal en octobre 1947, réélu en avril 1953.

Il avait succédé au poste de Maire Adjoint à M. Laroue, en février 1949 et avait vu ses fonctions confirmées par ses collègues lors d'un vote du 7 mai 1953.

Homme d'une grande culture, M. Laurence, en dehors de ses fonctions d'Adjoint à l'Etat Civil, a pendant de nombreuses années animé plusieurs manifestations culturelles et créé les séances de cinéma scolaire.

Il apportait un concours apprécié à la Municipalité par son bon sens et sa grande connaissance des êtres et des choses.

Il présida, après le décès du regretté Docteur Debat, aux destinées des Amis de Saint-Cloud.

Nous ne pouvons retracer ici sa longue carrière toute de dévouement, nous nous sommes bornés à relater son activité sur le plan communal.

M. Laurence était officier de la Légion d'Honneur.

Nous présentons nos condoléances à Mme Laurence ainsi qu'à son fils et à sa fille.

UN FACHEUX MALENTENDU :**L'EXTENSION DES LYCEES DE SAINT-CLOUD**

On trouvera, par ailleurs, l'historique de la création du lycée de garçons à Saint-Cloud. L'afflux de population estudiantine dans notre région fait que les lycées nationaux de garçons et de filles, malgré les extensions en cours, sont trop petits et surtout ne comportent plus assez d'espaces verts pour les récréations et la pratique des sports.

Si Saint-Cloud était une ville isolée dans la campagne, ses deux lycées seraient largement suffisants, non seulement pour le présent, mais encore pour un avenir assez lointain puisqu'ils correspondent à une population de 40 à 50.000 habitants que nous ne sommes pas prêts d'atteindre. Néanmoins, Saint-Cloud a pour villes voisines des communes importantes, en pleine extension, et celles-ci envoient leurs enfants dans ces lycées nationaux ; un récent pointage nous montre qu'à peine un tiers des effectifs de ces deux lycées est clodoaldien.

Les Municipalités qui se sont succédées depuis 1908 (municipalité René Weil : création du lycée de jeunes filles rue Gounod) jusqu'à ce jour, en passant par la Municipalité Moguez (projet de création d'un lycée au haras de la Porte Jaune, emplacement de l'actuel lycée

(Suite page 2)

TRIBUNE LIBRE**LA POLITIQUE (suite)**

Certains de nos lecteurs se souviennent que Monseigneur RONCALLI, alors Nonce Apostolique, nous fit l'honneur d'une longue visite en mars 1952.

La plupart des Clodoaldiens, en tout cas, ignorent que durant son long séjour à Paris, le Nonce Angelo Roncalli avait une prédilection pour Saint-Cloud, dont le parc était son lieu préféré de délassement et de méditation.

N'est-il pas intéressant, au moment où ce grand Apôtre de la Paix vient de disparaître, de livrer en guise de commentaire, ce qui, dans la dernière encyclique de Jean XXIII, « Pacem in Terris », touche aux rapports entre les citoyens et les pouvoirs publics et tout ce qui, en un mot, a trait à la politique telle que nous l'avons précédemment définie.

La grande presse n'a malheureusement pas donné d'extraits assez longs de cette encyclique qui doit être en réalité, pour tous, croyants et non croyants, une ligne de conduite. Aussi pensons-nous intéresser la plupart de nos lecteurs en comblant cette lacune.

Nous ne ferons pas d'autre commentaire. Nous attirons cependant l'attention sur l'importance donnée par sa Sainteté Jean XXIII, aux corps intermédiaires : (Conseil d'Etat, Sénat, Chambre des Députés, Conseils Généraux, Conseils Municipaux, Syndicats, etc...) qui, avec la famille comme cellule de base, sont les meilleures garanties à la fois des libertés personnelles, du progrès social et de la Paix Civile.

Francis CHAVETON,
(Maire de St-Cloud)

**LE DEBOUCHE DE L'AUTOROUTE
ET LE PONT DE SAINT-CLOUD**

Préambule à l'article de M. Lemonnier

UNE SOLUTION ?

Dès avant la guerre de 1939, lors de la construction de l'autoroute et du tunnel, la Municipalité de Saint-Cloud n'avait pas manqué d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la réalisation d'un projet qui était loin de résoudre le délicat problème du débouché de l'autoroute sur Paris.

La solution qui a été retenue, l'a été pour des raisons de facilité d'exécution et d'économie. Cette solution

(Suite page 2)

Un facheux malentendu (suite de la page 1)

américain) ont fait de louables efforts pour doter la Ville de Saint-Cloud de lycées de Filles et de Garçons. La Municipalité Charles Blum en 1936 a acquis une grande propriété, Boulevard de la République, pour y créer une annexe du Lycée Hoche, de Versailles.

Depuis la Guerre, les Municipalités Salles et Chaveton ont pris les mesures suivantes pour l'équipement des lycées de Saint-Cloud:

Lycée de Filles :

— Pendant la guerre, acquisition de la propriété Sivrais, angle des rues Verhaeren et Gounod.

— Construction de six classes en prolongement du bâtiment existant rue Verhaeren (1947-1948). Utilisation du terrain de l'ancien cimetière pour un plateau d'évolution servant aux élèves du lycée rue Gounod (1942-1943).

— Acquisition de la propriété Leygues 110-112, bd de la République, d'une contenance de 16.000 mètres carrés (1954): c'est sur ce terrain, entièrement payé par la ville, que s'achève la construction du nouveau lycée de filles.

— Une notable partie du mobilier scolaire a été payée par la Ville de Saint-Cloud.

Lycée de Garçons :

1. - Acquisition de la propriété Maigret par la Municipalité Blum (1936) annexe du lycée de garçons de Versailles, environ 14.000 mètres carrés. Fourniture du mobilier par la Ville avec l'aide de subventions de l'Etat.

2. - Extension de l'aile en briques, commencée en 1939 et achevée après la guerre aux frais de la Ville avec subventions de l'Etat.

Comme l'on voit, la Ville n'a pas attendu la parution du décret du 27 novembre 1962 pour faire son devoir, elle a même été bien au-delà, mais, maintenant, devant l'augmentation des effectifs des enfants des communes voisines et tenant compte de ce que 30 % seulement des effectifs du lycée sont des ressortissants de Saint-Cloud, la Municipalité juge qu'il est contraire aux intérêts financiers de la Ville de faire un nouvel effort.

Au surplus, des lycées qui vont bientôt comporter chacun 2.000 élèves, ne sont-ils pas des unités suffisantes, pour qu'un travail profitable puisse être fait et une surveillance convenable exercée ? Nous ne sommes pas dans un univers concentrationnaire où il soit nécessaire de grouper, en leur infligeant des déplacements pénibles et onéreux, des milliers d'enfants dans une seule maison. Ce point de vue paraît d'ailleurs être celui de l'Education Nationale qui commence l'implantation de nouveaux lycées à Rueil et à la Celle-Saint-Cloud et qui ne nous a jamais fait la moindre demande concernant l'extension des lycées de garçons et de filles de Saint-Cloud. Si d'ailleurs on estime qu'une extension est nécessaire, c'est uniquement pour trouver des terrains de jeux qui sont indispensables au respect de la partie sportive des nouveaux programmes et qui font défaut, encombrés que sont les terrains, par des baraquements inesthétiques qui tiennent beaucoup plus de place au sol qu'un bâtiment définitif en élévation.

Devant cette situation, la Ville de Saint-Cloud, généreuse comme toujours, a offert aux garçons et aux filles, son stade Kelly (stade scolaire du 1^{er} degré) et le stade du quai Carnot.

En conclusion, nous pensons que les familles qui jugent sévèrement la Ville sur la question de l'extension des lycées ont été bien mal renseignées. A la lecture de tous les détails publiés par ailleurs dans ce même numéro sur les origines du lycée de garçons, elles conviendront que la Ville de Saint-Cloud a fait tout son devoir et qu'il est normal qu'elle s'en tienne là. S'il ne devait pas en être ainsi, c'est que l'éducation des Français ne serait plus nationale, mais communale à tous les degrés.

P.S. - Le lecteur sera intéressé de savoir que l'ensemble de ces dons à l'Etat pour le seul lycée de garçons par la Ville de Saint-Cloud représente une somme d'environ 350.000.000 d'AF.

En valeur actuelle, savoir :

Valeur du terrain du lycée de garçons	
14.000 m ² à 30.000 AF	420.000.000 AF
dont 50 % représentent la part de la Ville soit	210.000.000 AF
bâtiments subventionnés à 50 ou 65 % d'une valeur globale de	300.000.000 AF
part de la Ville dans les constructions 40 % en moyenne	120.000.000 AF
matériel d'enseignement fourni par la Ville	20.000.000 AF
	<hr/>
	350.000.000 AF

Ceci dit, la Municipalité soutiendra les efforts des parents d'élèves pour que la construction de l'aile prévue au lycée de garçons soit faite en remplacement des baraquements qui sont inadaptés, solution qui permettra de récupérer des espaces verts.

Le débouché de l'autoroute (suite de la page 1)

s'est révélée désastreuse. L'accès au Parc de Saint-Cloud qui se faisait par une voie majestueuse se fait maintenant par une contre-allée qui oblige l'automobiliste à couper, à ses risques et périls, un courant de circulation rapide, manœuvre que les Clodoaldiens connaissent bien et qu'ils n'entreprennent jamais sans une certaine crainte.

Des raisons d'esthétique ont obligé à laisser non relevé le virage à la sortie du tunnel, cause perpétuelle d'accidents.

Enfin, en utilisant un pont, même élargi, pour canaliser la circulation locale et régionale et en plus la circulation de l'autoroute de l'Ouest, on a créé sur Saint-Cloud et sur Boulogne un embrouillamini considérable.

Les avertissements donnés aux Ponts-et-Chaussées par la Municipalité ont été, à l'époque, lettre morte. Nous renouvelons aujourd'hui des avertissements semblables avec l'espoir d'un peu plus de succès, en mettant en garde le public et les administrations compétentes contre le nouveau projet de passage routier qui doit prendre une partie du trafic de l'autoroute au moyen de la rampe d'accès au tunnel et traverser, en viaduc, à 6 mètres de hauteur la place Clemenceau, puis s'enfoncer dans la Ville en se superposant à la voie ferrée le plus longtemps possible afin, un peu avant la passerelle de l'Avre, de regagner la propriété Rothschild. Ce projet, s'il se réalise, ruinera définitivement notre cité résidentielle et allongera inutilement un parcours qui devraient tendre à la rectiligne, puisqu'il s'agit de gagner l'angle champ

de courses de Longchamp, partie postérieure de la propriété Rothschild.

La raison indiquée pour le choix de ce tracé est qu'il serait moins onéreux qu'une traversée de la partie, pourtant très peu construite de Boulogne, qui avoisine la propriété Rothschild.

En un mot, le Département de la Seine plus puissant que celui de Seine-et-Oise, préfère voir se commettre les dégâts sur le territoire du département voisin, alors qu'en réalité ce trafic intéresse Paris et le département de la Seine.

Serons-nous toujours les parents pauvres et y a-t-il réellement une économie dans ce projet, alors que l'on nous annonce que, pour éviter le bruit de l'autoroute à proximité de l'hôpital en construction dans la propriété Rothschild, on fera passer cette route par un souterrain? Il s'agit là d'un projet déraisonnable renouvelant des erreurs dont nous souffrons tous les jours.

La Municipalité de Saint-Cloud se mettra en travers de ce projet avec toute son énergie.

ETUDE SUR L'AMENAGEMENT DE LA SORTIE DE L'AUTOROUTE

par M. André LEMONNIER

Ingenieur E.C.P., Conseiller Municipal

Les encombrements constatés Place Georges-Clemenceau et dans le voisinage du Pont de Saint-Cloud, sur la ville de Boulogne, ont, depuis plusieurs années déjà, démontré que l'accès à l'Autoroute ou la sortie de celle-ci constituent l'étranglement qui limite le débit de cette voie de communication.

Les Services des Ponts-et-Chaussées ont établi un projet, parfait techniquement, comportant des passages à niveaux superposés sur la Place Georges-Clemenceau et une voie qui traverse en viaduc la partie basse de Saint-Cloud pour rejoindre dans Boulogne, après franchissement de la Seine, un souterrain qui s'enfoncerait dans l'actuelle propriété Rothschild et rejoindrait le boulevard périphérique.

L'importance de ce projet repousse d'autant la date probable de sa réalisation et la Municipalité de Saint-Cloud et le Conseil Municipal ont été sensibles aux conséquences que cette percée aurait sur la partie de la ville voisine de la Seine.

En attendant la date, a priori lointaine, de cette réalisation, des encombrements continueront à se produire et des automobilistes perdront chaque jour de nombreuses minutes pour franchir la Seine.

Au cours du mandat du précédent Conseil, j'avais pris l'initiative de proposer que la voie descendante de la rue Dailly soit déviée dans un souterrain qui, s'enfonçant sous l'emplacement dit de l'Impérial, au fond de la place aurait débouché à l'arrêt actuel des autobus. Cette idée semble maintenant admise et par amplification, de façon à assurer le passage des poids lourds, ce souterrain déboucherait au-delà de l'entrée actuelle du Parc. Le passage sur berge existant, combiné avec ce souterrain, permettrait pratiquement d'éviter tout croisement donc tout arrêt de circulation sur Saint-Cloud.

Si nous voulons analyser la circulation elle se décomposerait comme suit, conformément d'ailleurs au plan de circulation des Ponts-et-Chaussées:

Les flux de circulation sur l'Autoroute s'écouleraient normalement sur la Place Georges-Clemenceau;

les voitures venant du Pont et rentrant dans la circulation locale se sépareraient en A de celles allant vers

l'Autoroute et de même les véhicules provenant de la circulation locale s'incorporeraient en A' au flux de l'Autoroute. Cette circulation locale s'effectue d'après le projet des Ponts-et-Chaussées sur une partie réservée de la Place Georges-Clemenceau qui assure la jonction rue Dailly, quai Carnot, avenue du Palais, Trémie de l'Impérial.

La circulation route de Sèvres quai Carnot pourrait s'effectuer dans les deux sens comme actuellement par la voie sur berge, laquelle assurerait également avec les croisements nécessaires en B, assurés par des feux à durée réduite en raison du faible trafic, les deux embranchements route de Sèvres vers Saint-Cloud et l'Autoroute; la circulation dans le sens quai Carnot route de Sèvres serait possible par la Trémie de l'Impérial mais cette solution surchargerait la partie de la place réservée à la circulation locale; la circulation pont de Saint-Cloud-Route de Sèvres serait assurée par la Trémie de l'Impérial. Il subsisterait également des croisements secondaires tels qu'en C entre les véhicules allant de l'Autoroute vers le quai Carnot et le pont de Sèvres et ceux déjà existant en D à la sortie de la voie sur berge sur la route de Sèvres, mais cette circulation est réduite et elle pourrait être normalisée par deux feux. De toutes façons, le flux principal de l'Autoroute n'aurait en aucun cas à être coupé.

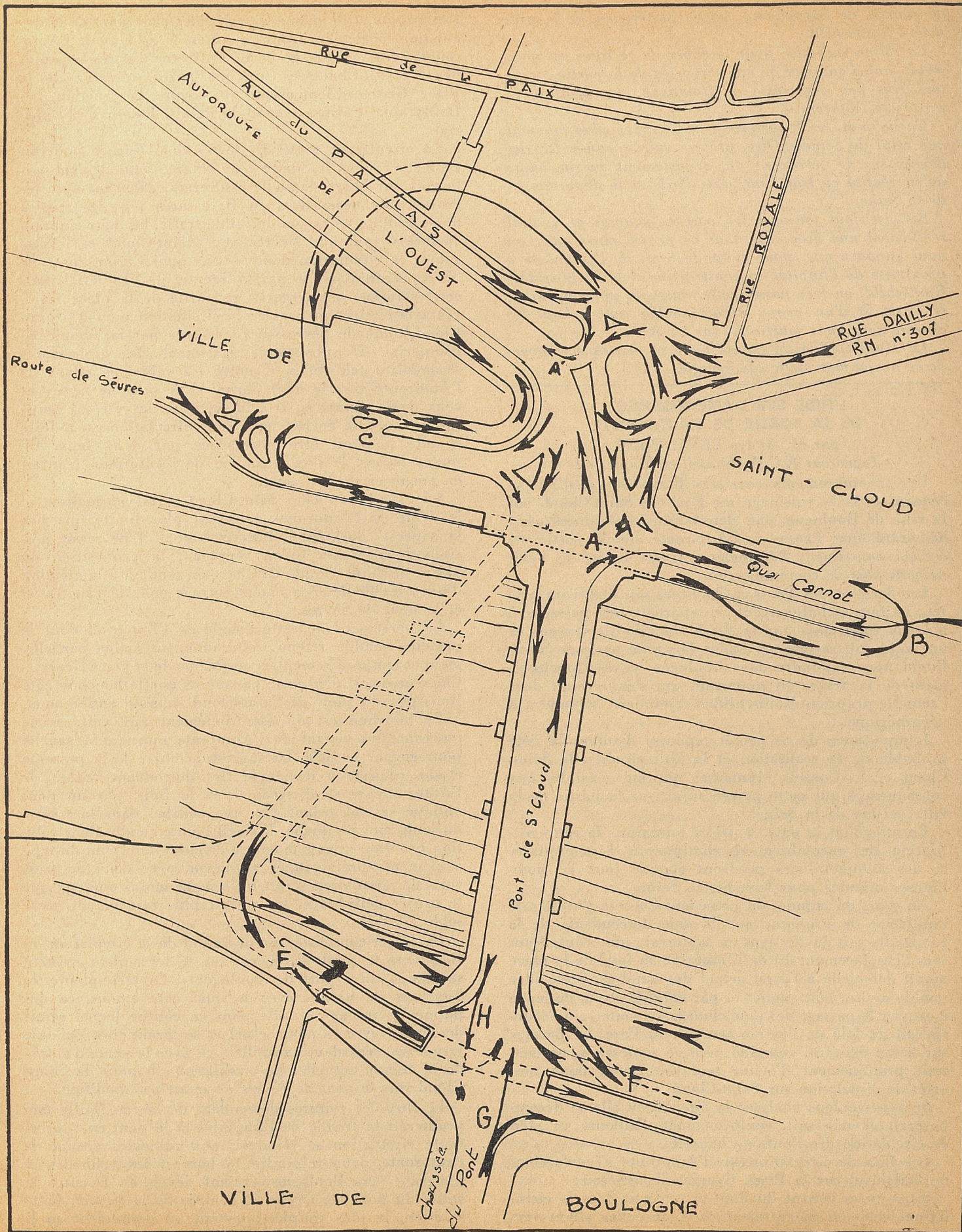
La circulation côté Saint-Cloud serait normalisée et le débit de l'Autoroute ne serait plus limité que par la capacité du tunnel, facteur auquel il ne serait possible de remédier qu'en reprenant la proposition du Maire de Saint-Cloud, M. Chaveton tendant à la création d'une bretelle de dégagement entre le pont de Vaucresson et le pont de Sèvres.

Le percement de cette trémie de l'Impérial, dont le principe semble retenu, solutionne, au moins partiellement et temporairement, le problème de la place Georges-Clemenceau. Il n'en reste pas moins que le bouchon côté Boulogne du pont de Saint-Cloud subsiste entièrement.

Ce bouchon est dû essentiellement aux voitures de tourisme qui venant de l'Autoroute tournent à gauche pour gagner le Bois. La suggestion objet de la présente étude, consiste à dévier le flot descendant venant de l'Autoroute et se dirigeant vers le Bois, par un pont oblique se raccordant par une courbe, dans la trémie du pont côté Boulogne. Il s'agit bien entendu d'une solution provisoire, mais le coût d'érection d'un pont du type à éléments préfabriqués en béton, avec deux ou trois voies de circulation serait infiniment moins onéreux que le projet définitif et de ce fait plus rapidement réalisable.

Le projet comporte une déviation de la circulation du Bois vers le pont de Sèvres sur le terre-plein existant sur berge dit « port de Boulogne ». Ce terre-plein très large est de niveau avec le quai côté amont, ce qui permet le passage sous le pont en courbe lequel serait de niveau avec le pont actuel et se terminerait par une rampe se raccordant naturellement avec la pente d'entrée de la trémie actuelle. La circulation du pont de Saint-Cloud vers le pont de Sèvres ne serait pas modifiée.

Le flux des voitures descendant de la rue Dailly emprunterait la trémie de l'Impérial et le pont en courbe. Cette circulation se joindrait aux véhicules venant de l'autoroute pour rejoindre le bois et les véhicules se dirigeant vers Boulogne seraient déviés en E entre la sortie du pont en courbe et l'entrée de la trémie. Cette solution, la plus simple, laisserait un croisement en E



avec l'axe de circulation des véhicules suivant les quais du pont de Sèvres vers le Bois. Une autre solution consisterait à faire passer toute la circulation du Bois vers Sèvres et inversement sous le pont et à renvoyer axialement par une trémie F le flux Sèvres vers le Bois. On éviterait d'avoir à élargir sur toute sa longueur la trémie actuellement à deux voies, ce qui serait nécessaire pour assurer le passage simultané des véhicules venant de l'Autoroute et de ceux utilisant les quais de Sèvres vers le Bois.

La solution proposée ci-dessus laisse subsister des croisements notamment ceux en G des véhicules venant du pont de Sèvres pour emprunter le pont de Saint-Cloud. Ce flot peu important pourrait être autorisé à tourner à gauche pendant des durées d'interruption relativement faible ou être dévié comme cela se fait parfois actuellement afin de s'intégrer dans le flot de circulation au Ront-Point de la Reine. Les deux autres croisements par virage à gauche en H de la chaussée du pont vers les quais et inversement sont excessivement peu fréquents et pourraient être interdits.

Le résultat recherché par le projet ci-dessus n'est pas une solution définitive et parfaite mais une solution économique à un problème qui fait perdre chaque jour des centaines d'heures à l'économie nationale. On réalise actuellement des déviations plus onéreuses et d'un rendement économique moindre.

L'écoulement en continu vers l'Autoroute du flux venant de la Chaussée du Pont et du Bois devrait assurer le désengorgement du Rond-Point de la Reine. Dans le sens inverse l'écoulement du débit de l'Autoroute devrait s'effectuer normalement, puisque les croisements pour les véhicules venant de l'Autoroute et gagnant le Bois seraient pratiquement reportés à la Passerelle de l'Avre. Remarquons qu'une flèche autorisant le virage à droite dans l'Avenue bordant la propriété Rothschild provoquerait dès maintenant un éclatement du flux vers la porte d'Auteuil et les autres allées du Bois par une voie qui n'est que faiblement utilisée.

LES ORIGINES DU LYCEE DE GARÇONS

C'est en 1928 que la Municipalité Moguez envisageait la création d'un lycée de garçons et choisissait pour son implantation l'ancien haras de la Porte Jaune. De multiples démarches furent entreprises car le Ministère de la Guerre avait obtenu le 26 avril 1928, l'affectation de ce terrain de sept hectares en bordure du parc de Saint-Cloud.

Requêtes et pétitions se succédèrent et le Ministre de la Guerre, Paul Painlevé acceptait de renoncer à ce terrain au profit de la construction d'un lycée national, se réservant une bande de terrain de 50 mètres de profondeur le long du Bd de Saint-Cloud à Garches pour y construire des logements d'officiers.

Plusieurs interventions eurent lieu à la Chambre des Députés au cours des années 1931 à 1934, des articles furent publiés à ce sujet dans la presse, mais en dépit des efforts déployés par M. Alphonse Moguez, maire de Saint-Cloud, M. Mallarmé, ministre de l'Education Nationale, déclarait au Sénat le 14 décembre 1934 que: « certes il serait intéressant d'avoir également un lycée à Saint-Cloud mais les services du Ministère doutent qu'il y ait une population scolaire suffisante pour justi-

fier dès aujourd'hui cette création », et le projet ne fut pas retenu dans le plan Marquet de grands travaux !

L'idée de la création d'un lycée national de plein air fut reprise par la Municipalité de M. Blum, dès son installation à la Mairie en 1935.

Par le ministère de Maître Marcel François, avoué, la ville de Saint-Cloud qu'il représentait, était déclarée adjudicataire le 19 février 1936, de la propriété dépendant de la succession Maigret alors située 78-80, boulevard de Versailles, moyennant la somme de 2.600.000 F (vente sur licitation).

Un projet d'aménagement était mis au point par M. Pierre Paquet, architecte, 3, square du Croisic, à Paris et adopté par le Conseil Municipal le 2 mai 1936, séance au cours de laquelle l'Assemblée approuvait également un emprunt de 3.230.000 F pour le règlement de l'acquisition de la propriété et son aménagement.

Un traité était établi pour régler les rapports entre la ville et l'Etat. Adopté par le Conseil Municipal le 1^{er} août 1936, il était semblable à celui passé le 24 juillet 1911 pour la gestion du lycée de jeunes filles rue Gounod, et fondait un petit lycée de garçons, annexe du lycée « HOCHE », de Versailles, la ville s'engageant à assurer l'entretien et la réparation des bâtiments. L'ouverture était prévue dès le 1^{er} octobre 1936 pour les trois premières années d'études secondaires.

Le 26 septembre 1936, une fête inaugurale, présidée par M. Charles Blum, maire et M. Fourcault de Pavan, député de Seine-et-Oise, en présence de M. le Professeur Buche, délégué du ministre de l'Agriculture, rassemblait de nombreuses personnalités. Pour souligner le caractère original de ce lycée, une exposition florale ainsi qu'une exposition de peinture, mettaient en valeur le cadre incomparable choisi pour cet établissement ainsi que le soulignait M. Blum dans son allocution « les aîtres, dit-il, y invitent à la clarté et à l'ordre des pensées et, surtout le parc qui les environne permet aux élèves de croire que la nature dans ce qu'elle a de plus amical, la nature à laquelle ils se sont mêlés à corps perdu pendant deux mois, est toujours là, sous leurs yeux, prête à leur donner son libre espace, son odeur de vie, sa force communicative ».

Après quelques mois de fonctionnement, M. Jean-Pierre Paquet fut invité à établir un projet d'aménagement des locaux nécessaires au développement du lycée en attendant la construction de bâtiments définitifs. Il proposa deux solutions : la première consistant en l'implantation de baraquements provisoires, la seconde dans la location d'une villa mitoyenne. C'est cette dernière solution qui fut retenue par le Conseil Municipal dans sa séance du 12 juin 1938. La location de la propriété de Mme Veuve Pigois, 76, bd de la République (ancien bd de Versailles) permit de prévoir l'aménagement en 1938 de la salle de physique et chimie en sous-sol, de deux classes au rez-de-chaussée et au premier, puis en 1939 de deux classes au 2^e étage et en 1940 de deux classes dans le lycée même par la division de la classe de dessin. L'Etat consentait à prendre à sa charge la moitié de la dépense de location et des travaux d'aménagement (lettre de M. le Directeur du Second Degré du 1^{er} juillet 1938 et attribution de subvention du 1^{er} août 1938).

Conjointement à ces mesures provisoires, un projet était dressé également par M. Paquet en vue de l'agrandissement du lycée, projet qui était retenu par M. le Directeur de l'Enseignement secondaire sur proposition du

Recteur de l'Académie de Paris, lequel en avisait le Maire par lettre du 14 janvier 1938 qui concluait « j'espère ainsi qu'à très bref délai, l'initiative si heureuse et si appréciée de la Municipalité de Saint-Cloud pourra entrer dans sa période des réalisations ». Aussi la projet fut-il inscrit au Plan des grands travaux prévu par le décret du 24 mai 1938. Une première tranche de travaux était adjugée pour un montant de 8.000.000 de F, l'Etat accordant une participation de 50 %.

Les travaux de maçonnerie confiés à l'entreprise Degaine et Cie débutèrent en 1939 mais furent interrompus en raison des hostilités; la charpente à pied-d'œuvre n'avait pu être posée. Après l'occupation le Conseil Municipal par délibération en date du 31 janvier 1946, autorisait le Maire à faire mettre le bâtiment hors d'eau, la dépense étant chiffrée par l'architecte à 27 millions de F dont 13.500.000 F pour la ville. Toutefois, le Conseil « considérant qu'il est impossible de demander aux contribuables de Saint-Cloud de supporter cette dépense supplémentaire étant donné que sur 485 élèves que compte le lycée, 182 seulement sont de Saint-Cloud » demandait au Ministre de l'Education Nationale d'accorder des subventions plus élevées que primitivement prévues. Le 15 décembre 1946, les travaux d'agrandissement étaient repris, l'Etat ayant accordé, après plusieurs interventions, de porter les subventions au taux de 65 %.

Néanmoins, la charge restant à supporter par les habitants de Saint-Cloud était encore très lourde tant pour le paiement des annuités des emprunts contractés que pour la liquidation des travaux engagés avant la guerre et de ceux à prévoir. Aussi, la Municipalité fut-elle conduite à envisager la cession gratuite de la propriété à l'Etat, le lycée prenant un caractère de plus en plus national. Effectivement, par arrêté du 13 octobre 1949, le Ministre de l'Education Nationale, acceptait la donation des bâtiments et du mobilier scolaire. Le 15 octobre 1951, six classes étaient achevées et mises en service. Par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre suivant, l'autonomie des deux lycées de Saint-Cloud était demandée, mais se heurtait à un refus de l'Education Nationale. Après de nombreuses demandes, tant de la Municipalité que de l'Association des Parents d'Elèves, le 17 juillet 1953, le Ministre André Marie, proposait à son collègue des finances la transformation en un établissement autonome des deux annexes de Saint-Cloud. Notons qu'au 1^{er} décembre 1953, le lycée de garçons comptait 673 élèves et le lycée de jeunes filles 652 élèves.

A partir de cette année 1953, la population de Saint-Cloud et de sa région croît à un rythme accéléré dû au fait de l'expansion démographique générale de toute la France et à celui des constructions nouvelles. Aussi en dix ans, les effectifs des lycées s'élèveront à :

1.735 élèves au 30 mars 1963 dont 632 domiciliés à Saint-Cloud pour le Lycée de Garçons et à

1.855 élèves à la même date, dont 573 domiciliés à Saint-Cloud pour le Lycée de jeunes filles.

Il est évident que cette conception de lycées nationaux a facilité l'accès des deux établissements à de nombreux élèves de parents domiciliés en dehors de Saint-Cloud et que des constructions de fortune ont été édifiées au détriment des espaces verts et en fait au détriment des enfants de Saint-Cloud puisque ceux-ci ont vu s'amenuiser le parc de la propriété Maigret. Ce n'est certes pas ce que les Municipalités présidées par MM. Moguez et Blum avaient souhaité.

TRAVAUX EN COURS

Dans le cadre du programme arrêté par le Conseil Municipal au cours du vote du budget primitif de 1963, les travaux ont été commencés et se poursuivront dans le cours des mois qui vont suivre.

QUARTIER DU CENTRE

VOIRIE

a) Elargissement de la rue Gaston-La-Touche (en cours).

b) Travaux divers de réfection de joints de trottoirs dans le quartier du Centre (en cours).

c) Suppression du Rond-Point rue Royale (travaux terminés).

On peut accéder directement maintenant à la place Clemenceau par la rue Royale.

BATIMENTS COMMUNAUX

a) Travaux de rénovation des fresques du chœur de l'Eglise. 1^{re} phase terminée, la 2^e va être commencée après déplacement des échafaudages.

b) Aménagement du Centre de Jeunesse (pratiquement terminé).

c) Aménagement du nouveau presbytère place de l'Eglise: travaux en cours.

BATIMENTS SCOLAIRES

Les travaux ne seront entrepris qu'après la fermeture des classes.

TRAVAUX PRIVÉS AYANT FAIT L'OBJET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

a) Travaux d'agrandissement de l'Hôpital.

b) Travaux d'agrandissement du Centre Anticancéreux R. Huguenin.

QUARTIER DES COTEAUX ET DE LA PASSERELLE

VOIRIE COMMUNALE

a) Réfection de trottoirs après remplacement de plantations avenue Romand des deux côtés, Avenue Duval-le-Camus côté pair et entre l'avenue Clodoald et l'avenue Belmontet des 2 côtés, Avenue des Vignes des 2 côtés, Avenue Clodoald côté pair et de l'avenue des Vignes à la rue du Val-d'Or des deux côtés, Avenue Bory d'Arnex côté impair.

b) Réfection de trottoirs rue du Val d'Or entre passage de la Victoire et rue du Mont-Valérien.

Terminés à l'exclusion des abords de la rue du Mont-Valérien et le long de la RN 185 où la construction d'un mur de soutènement du talus et d'un escalier d'accès à l'arrêt de l'autobus va être commencée incessamment.

BATIMENTS COMMUNAUX

Construction d'un Centre Social à la Passerelle

L'Adjudication des travaux a fait l'objet d'une publicité dans les journaux professionnels.

Cette adjudication est fixée au 19 juillet 1963. Les travaux pourront commencer au mois de septembre 1963.

VOIRIE NATIONALE

Le projet d'élargissement du quai Carnot (Route Nationale N° 187) est actuellement soumis à une enquête parcellaire.

La réalisation du projet d'élargissement est prévue pour 1965.

QUARTIER DU VAL D'OR

VOIRIE

a) Trottoirs Boulevard de la République.

La tranche concernant la partie située côté pair entre la rue de l'Aqueduc et la rue de Buzenval est pratiquement terminée. Le goudronnage des parties sablées ne sera toutefois effectué qu'après passage d'une nouvelle canalisation d'éclairage public, prévue dans le cadre de la modernisation dudit éclairage avec le concours financier du District.

b) Parking près de la gare du Val d'Or.

Les formalités d'acquisition des terrains touchent à leur fin. Les études se poursuivent pour la structure définitive du parking. Un accord devra intervenir préalablement avec tous les services intéressés (District, Ponts-et-Chaussées, S.N.C.F.). Les participations financières de ces services devront également être fixées. La réalisation n'est donc pas escomptée avant fin 1964 début 1965.

c) Carrefour du Mont-Valérien.

L'aménagement en jardins des ronds-points et terre-plein du carrefour est pratiquement terminé.

La signalisation routière sera complétée dès finition des travaux de revêtement de chaussée.

d) Les travaux de réfection de trottoirs de la rue du Mont-Valérien sont pratiquement terminés entre le carrefour « République » et la rue des Villarmains.

BATIMENTS SCOLAIRES

a) La transformation au mazout des chaudières (charbon) du chauffage central du groupe Pierrier est en cours; la finition des travaux est prévue pour le 15 août.

b) La construction d'une nouvelle école maternelle est menée très rapidement par les Etablissements I.O.B. de Rambouillet, bien que ces travaux aient été considérablement retardés par les intempéries.

Leur finition peut être envisagée pour le mois d'octobre prochain.

QUARTIER DE MONTRETOUT

VOIRIE

a) Les travaux d'élargissement à 12 m de la rue de Buzenval sont actuellement en cours. Les terrassements sont presque terminés. L'Education Nationale va faire procéder à la construction des clôtures. Pendant ce temps les équipements collectifs vont être poursuivis sous la forme de déplacements d'ouvrages existants (eau, gaz, éclairage public, etc...).

Les travaux de construction proprement dits ne seront commencés que lorsque ces compléments d'équipement seront réalisés.

b) Réfection de la rue des Girondins.

Les travaux sont commencés; il va en résulter une certaine gêne pour les usagers de la rue.

Il n'est malheureusement pas possible d'effectuer les travaux sans interdire la circulation.

Une réglementation va donc être imposée. Nous demandons aux riverains de la supporter patiemment étant bien entendu que les travaux seront menés rapidement et en tenant compte au maximum des besoins impératifs des intéressés.

ASSAINISSEMENT

Un projet complémentaire d'assainissement comportant la rue de la Porte Jaune, la rue des Tennerolles, la rue Sevin-Vincent et la rue Tahère est en cours d'approbation.

Les travaux étant menés en accord avec la Ville de Paris qui doit assurer la protection de l'Aqueduc de l'Avre, la première partie à réaliser en 1963, ne comportera que la partie basse de la rue de la Porte Jaune (avec la participation de la ville de Garches). La rue des Tennerolles et la rue Sevin-Vincent.

La partie haute de la rue de la Porte Jaune et la rue Tahère qui comportent des mesures de protection de l'Aqueduc des eaux seront assainies au début de l'année 1964.

BATIMENTS COMMUNAUX

a) Les travaux de construction d'un I.L.M. de 80 logements et d'un nouveau garage municipal ont été adjugés et vont être commencés immédiatement.

Il est donc actuellement procédé à une installation provisoire des services du garage municipal et de la voirie afin de démolir une partie des bâtiments existants.

b) La construction d'une terrasse fermée à la caserne des pompiers est pratiquement terminée.

CONSTRUCTIONS PRIVEES

En application des dispositions d'un certain nombre d'arrêtés Préfectoraux, de permis de construire, les principaux chantiers suivants sont en cours sur l'ensemble du territoire de la commune.

Société Peltier-Béarn :

Construction de 71 appartements avenue Chevrillon, rue de Béarn et rue Feudon.

Résidence de l'Aqueduc :

Construction de 30 logements, 14, rue du Mont-Valérien (en cours d'achèvement).

S.C.I. du 58, bd de la République

Construction de 42 logements, 58, bd de la République.

Société Neuilly-Saint-Cloud :

Construction de 40 appartements, 8, rue Coutureau et rue Armengaud.

Société Foncina :

Construction de 60 appartements 9 et 11 rue Pasteur et rue Laval.

Société Aéronautique M. Dassault :

Construction d'une cantine et de services sociaux, bd Sénard.

TOUT ARRIVE...

à qui sait attendre

Avec satisfaction, nous avons vu que l'administration du Bois de Boulogne avait enfin consenti à installer quelques feux tricolores à des croisements principaux. C'est encore insuffisant, mais ceci prouve que cette administration reconnaît enfin que le réseau routier du Bois de Boulogne, s'il sert à la promenade, est aussi le réseau d'éclatement de l'autoroute de l'Ouest. Certaines routes de ce bois doivent être traitées comme des routes à grande circulation. Toutefois, espérons que ces initiatives heureuses seront complétées par la suppression de l'étranglement de la route à la sortie du Pont de Suresnes, côté Bois de Boulogne. Il y a là un engorgement fréquent qui pourrait être très facilement résorbé à peu de frais.

PROTECTION DES LIGNES TELEGRAPHIQUES ET TELEPHONIQUES ELAGAGE DES ARBRES

*Le Préfet de Seine-et-Oise
à Messieurs les Maires du Département
(En communication à Messieurs les Sous-Préfets.)*

Par arrêtés des 21 septembre et 12 mai 1954 insérés au *Bulletin Officiel des Maires* n° 39 du 4 octobre 1950 et n° 21 du 26 mai 1954, les riverains de lignes télégraphiques et téléphoniques ont été mis en demeure de couper et d'élaguer les plantations qui présenteraient des branches en saillie dans les rues et sur les routes et chemins, et seraient susceptibles de toucher aux fils.

En cas de non observation de cette prescription, il pourra, le cas échéant être procédé d'office, par les soins de l'Administration des Postes et Télécommunications et aux frais des propriétaires, aux élagages nécessaires.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir rappeler à vos administrés que les dispositions de mes arrêtés susvisés sont toujours en vigueur.

Je vous demande, en outre, de veiller à la stricte application de ces prescriptions dans l'intérêt du bon fonctionnement du réseau téléphonique et télégraphique de l'Etat.

Versailles, le 26 avril 1963.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire Général :
LEJOUX.

PITIE POUR NOS TROTTOIRS

Saint-Cloud présente dans beaucoup de ses parties l'aspect d'un vaste chantier. On trouvera par ailleurs l'énumération des chantiers et des renseignements de nature à satisfaire la légitime curiosité de la population.

Partout où nous le pouvons, c'est-à-dire partout où des travaux ne sont plus en perspective, nous refaisons nos rues et nos trottoirs. Le mètre carré de trottoir coûte environ 3.000 anciens francs. C'est dire que, soucieux des deniers du contribuable, nous donnons des ordres aux Services de Police, de Gendarmerie et à notre surveillant de voirie pour que les véhicules ne stationnent en aucun cas sur les trottoirs nouvellement refaits.

Nous prévenons la population qu'il ne s'agit pas là d'une brimade mais de la simple défense de l'intérêt général. Toute intervention auprès des Services de la Police ou de la Mairie pour faire enlever les contraventions sera inutile.

FERMETURE ANNUELLE DES BOULANGERIES DE SAINT-CLOUD

à l'occasion des congés payés

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu les arrêtés préfectoraux des 15 mai 1952 et 18 mars 1953 réglementant la fermeture des boulangeries de Seine-et-Oise, pendant la période des congés payés,

ARRETE :

Article unique. — La fermeture des boulangeries de Saint-Cloud pendant la période des congés annuels de 1963, est fixée comme suit :

QUARTIER DU CENTRE

M. BUSSET, 2, rue Royale, du 1^{er} juillet au 31 juillet inclus.

M. COCHARD, 4, place du Pas, du 1^{er} août au 31 août inclus.

M. DEMEURANT, 2, place de l'Eglise, du 1^{er} juillet au 31 juillet inclus.

M. BERTHELOT, 27, rue Royale, du 1^{er} août au 31 août inclus.

QUARTIER DE MONTRETOUT

M. CARPENTIER, 72, bd de la République, du 5 août au 5 septembre inclus.

Mlle FIALEX, 84, rue de Buzenval, du 16 juillet au 15 août inclus.

M. LAMBERT, 13, rue Gounod, du 14 juillet au 15 août inclus.

M. PATRY, 90, avenue Foch, du 14 août au 13 septembre inclus.

M. SEVESTRE, 132, rue Tahère, du 1^{er} juillet au 31 juillet inclus.

Dépôts de pain

M. GIGNEY, 45, rue Gounod, du 1^{er} août au 31 août inclus.

M. RAULET, 17, rue de Buzenval, du 1^{er} juillet au 4 août inclus.

M. DUPILLE, 37, rue de Garches, pas de fermeture.

QUARTIER DES COTEAUX

M. BRICAULT, 10, avenue de Longchamp, du 4 juillet au 1^{er} août inclus.

M. EISELE, 1, rue de l'Yser, du 2 août au 28 août inclus.

QUARTIER DU VAL D'OR

M. STEINMANN, 51 bis, rue du Val-d'Or, du 7 juillet au 5 août inclus.

M. PIRAT, 3, parc de la Bérengère, du 6 août au 5 septembre inclus.

Fait en Mairie, à Saint-Cloud, le Cinq juin mil neuf cent soixante trois.

Le Maire :
F. CHAVETON.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les bulletins d'admission pour l'entrée dans les écoles communales de la Ville seront délivrés à partir du 1^{er} juillet et pendant toute la durée des vacances.

Pièces à produire :

- Livret de famille ou extrait de naissance de l'enfant.
- Quittance de loyer ou toute pièce justifiant le domicile.
- Certificats de vaccination antivariolique, antidiphthérique-antitétanique associée.

Âges d'admission :

Ecoles primaires: à partir de 6 ans révolus.

Ecoles maternelles:

Centre: 3 ans 1/2 révolus au moment de l'inscription.

Montretout: 4 ans révolus au moment de l'inscription.

Coteaux: 3 ans 1/2.

Val d'Or: 4 ans révolus au moment de l'inscription.

Nous espérons pouvoir accepter les enfants de 3 ans lorsque la nouvelle école maternelle sera terminée, c'est-à-dire dans le courant du 1^{er} trimestre scolaire. Une liste d'attente sera donc établie pour les enfants nés en 1960 susceptibles d'être inscrits en octobre-novembre à cette école.

Périmètres scolaires : Modifications

La Commission de l'Enseignement, réunie le mercredi 5 juin, a adopté les modifications suivantes qui s'appliqueront à partir de la rentrée de septembre 1963:

1° Est désormais incluse dans le périmètre de l'École du Val d'Or: l'avenue Belmontet jusqu'à la rue Alphonse-Moguez, numéros pairs et impairs.

2° Les enfants domiciliés rue du 18-Juin fréquentent obligatoirement l'école des Côteaux. La limite entre les périmètres scolaires des groupes du Centre et des Côteaux est donc: rue Feudon, voie de chemin de fer, avenue du Mal-de-Lattre-de-Tassigny, rue du Bois-de-Boulogne, l'immeuble de la Caisse des Dépôts et Consignations étant inclus dans le périmètre de l'école des Côteaux.

3° Les enfants domiciliés dans le périmètre défini comme suit: rue Gounod côté pair, bd de la République jusqu'à la rue Coutureau, rue Preschez jusqu'au Bd de la République, rue Joséphine, rue des Terres-Fortes, rue Verhaeren, rue de Crillon, rue Montesquiou, rue Coutureau et avenue Pozzo-di-Borgo fréquenteront désormais le groupe du Centre.

DECORATIONS

LEGION D'HONNEUR

Au Grade de Commandeur

Au Grade de Commandeur:

M. MAURY René, Ancien Lieutenant des F.F.C. Armée de l'Air, 6, rue Laval, par décret paru au J.O. du 5 janvier 1963.

Au Grade de Chevalier:

M. MILLET-DELPECH de FRAYSSINET Alfred, Secrétaire des Affaires Etrangères de l'Administration Centrale, 101, rue des Tennerolles, par décret paru au J.O. du 1^{er} janvier 1963.

MERITE SOCIAL

Au Grade de Commandeur:

M. MAILLET Henri-René, Vice-Président de la Société Mutualiste des Médaillés Militaires, par décret du Ministre du Travail et de la Prévoyance du 18 mars 1963.

Nous tenons à souligner la rare distinction dont est l'objet M. MAILLET, figure Clodoaldienne bien connue et estimée. Cette haute distinction récompense un homme dont l'action sociale a toujours été orientée vers le bien public, soit en tant qu'animateur des Médaillés Militaires, soit en tant que Conseiller Municipal ou de secrétaire des Amis de Saint-Cloud.

MERITE AGRICOLE

Par arrêté en date du 18 février 1963 a été promu dans l'ordre du Mérite Agricole, au Grade de Chevalier:

M. MESME André, délégué de la Société d'Horticulture et des Jardins Populaires de France à Saint-Cloud. Par arrêté du 18 mars 1963 ont été nommés Chevalier du Mérite Social:

M. ANNET Emile-Henri: services rendus aux œuvres sociales à Saint-Cloud.

M. ROYER Edmond, délégué de section de la société mutualiste d'aide immédiate au décès des policiers de la première région, à Saint-Cloud.

Nos félicitations aux nouveaux promus ou décorés.

FETE DES MERES ET JUMELAGE

Dimanche 26 mai 1963

Cérémonie traditionnelle, certes, qui, cette année revêtait un caractère particulier, puisqu'elle se déroulait en présence d'une délégation féminine du Conseil Municipal de Bad Godesberg et que, pour la première fois, la Mairie était pavoisée aux couleurs européennes.

M. le Maire souhaita la bienvenue à nos hôtes puis remis aux mères décorées les médailles qui leur avaient été attribuées:

Médaille de Bronze à :

— Mme Brindejone de Tréglode, 14, rue Dailly, 5 enfants.

— Mme Faivre d'Arcier, 76, bd de la République, 5 enfants.

— Mme Nury, 82, rue Tahère, 5 enfants.

Mme Clément, Maire-Adjoint prononça une émouvante allocution évocatrice du rôle délicat de la mère de famille, puis M. Monsel, premier adjoint, en remettant des récompenses aux élèves des écoles publiques et privées, insista sur le rôle des éducateurs, complémentaire de celui des parents.

Des diplômes de médailles d'honneur du travail furent ensuite remis à de nombreux assistants qui virent ainsi publiquement célébrer leur dévouement.

De nombreux membres de la Municipalité et du Conseil Municipal se mêlèrent ensuite aux invités lors de la réception qui suivit.

LES FONCTIONS DE MAIRE

Un élève de l'Institut des Sciences Politiques de Paris, M. Philippe Ribeill, a demandé à M. Chaveton, Maire, de répondre à certaines questions concernant les fonctions de Maire.

Nous pensons que ce travail est susceptible d'intéresser bon nombre de nos lecteurs et c'est pourquoi nous le publions.

1° *Votre métier vous plaît-il, est-il intéressant ?*

Il ne s'agit pas d'un métier, les fonctions de maires ne sont pas rémunérées, elles font l'objet seulement de frais de représentation modestes et calculés selon l'importance des villes. Ces fonctions sont extrêmement intéressantes et variées.

2° *Quel pourcentage de votre temps consacrez-vous à votre mandat ?*

Dans une commune de l'importance de Saint-Cloud (près de 30.000 habitants) il est nécessaire que le maire consacre la moitié de son temps s'il veut se tenir au courant de toutes les questions et exercer une action personnelle dans sa mairie.

3° *Croyez-vous que les travaux du Conseil Municipal aient (auprès de la presse locale notamment), un certain retentissement dans l'opinion et que les gens s'y intéressent ?*

Dans les villes de banlieue la presse locale est insuffisante d'où la nécessité d'un bulletin municipal. A Saint-Cloud, ce bulletin très complet quant à sa documentation, paraît tous les trois mois et c'est le seul lien réel qu'il y ait entre les habitants d'une ville dortoir. Très peu de ceux-ci participent effectivement à la gestion municipale. Néanmoins, l'ensemble de la population est visiblement intéressé par la lecture du bulletin municipal. Nous n'avons pratiquement aucun public à nos séances de Conseils, pourtant peu nombreuses, cinq à six par an.

4° *Vos administrés interviennent-ils souvent auprès de vous ?*

Dans quel but ?

S'agit-il le plus souvent de demandes individuelles, ou bien êtes-vous fréquemment sollicité par des communes ou des organisations collectives (groupe d'intérêt divers, clubs sportifs, associations culturelles, syndicats intercommunaux) ?

Les administrés interviennent pour des demandes individuelles le plus souvent: logements, demandes de secours. Les présidents de Sociétés (nous en avons 42 à Saint-Cloud) sont en général assez actifs et l'organisation de leurs fêtes, la vie de leur association, dépendent en partie des services municipaux ce qui les amène à des contacts fréquents avec le maire, ses adjoints et les chefs de service.

5° *Que pensez-vous du fonctionnement du Conseil Municipal, de l'organisation du travail (documentation, partage du travail) des relations avec le Préfet ?*

L'organisation municipale est bonne dans son ensemble. Les Préfets sont toujours compréhensifs et tiennent compte des desiderata des maires. L'administration préfectorale nous aiderait plutôt à ne pas tomber sous le coup d'une centralisation excessive de l'administra-

tion qui tend à se manifester de plus en plus. Nous luttons constamment pour la conservation des libertés communales mais l'étatisation progressive va contre ces libertés communales et c'est probablement dommage.

6° *Comment s'organisent vos rapports avec les Services Départementaux (Ponts et Chaussées, Génie Rural, Inspection d'Académie) ? Vous considèrent-ils comme un partenaire, ou comme un obstacle ?*

Nous entretenons de bons rapports avec les services Départementaux des Ponts-et-Chaussées, l'Inspection d'Académie et le génie rural. Ces administrations, notamment l'Inspection d'Académie, souffrent comme nous des lenteurs administratives des Ministères. A Saint-Cloud, nous sommes toutefois en désaccord avec le plan d'extension des grandes voies de circulation et estimons que cette administration qui dispose de crédits ridicules ne prévoit pas à temps l'accroissement de la circulation et ne veut pas admettre que, dans la banlieue parisienne, il manque un certain nombre de ponts pour enjamber la Seine. On veut faire passer sur le Pont de Saint-Cloud un trafic que celui-ci ne peut plus supporter.

7° *Avez-vous le sentiment d'être gêné dans votre action ?*

On ne peut pas dire qu'un maire ait le sentiment d'être gêné dans son action. Mais l'appareil administratif du pays est tellement lourd qu'il perd beaucoup de temps à des formalités administratives longues, compliquées et qu'il faut sans cesse recommencer. Le dynamisme des maires se heurte à un lymphatisme administratif.

8° *Quelles sont vos relations avec les élus parlementaires du département ? S'organisent-elles sur la base d'une sorte de confraternité entre élus, de la parenté politique, de l'amitié personnelle, de la bonne intelligence utilitaire ?*

Pensez-vous que le Maire doive jouer un rôle de relai politique ?

En Seine-et-Oise, les élus parlementaires jouent un rôle très varié selon les personnalités. Certains parlementaires, comme notre Sénateur actuel, ont une mentalité d'élus au scrutin d'arrondissement, ce qui est d'ailleurs louable, car le rôle d'un parlementaire est bien de représenter à la Chambre ou au Sénat les intérêts de sa circonscription. D'autres parlementaires ne paraissent s'occuper que des grandes questions de politique générale et sont très loin des maires.

Je ne pense pas que le Maire doive jouer un rôle politique. Il n'est cependant pas mauvais qu'il indique avec beaucoup de modération et de tact le fond de sa pensée sur des grands problèmes. Cela est traité généralement dans la tribune libre du bulletin municipal mais la politique n'intervient pratiquement jamais dans les délibérations du Conseil. Le Maire est avant tout un administrateur. Sans doute, la connaissance parfaite de l'administration l'autorise-t-elle à jouer en certains cas un rôle politique et à solliciter d'autres mandats que celui de Maire.

9° *Avez-vous des relations personnelles avec les membres de l'Administration avec laquelle vous vous trouvez en rapport (Préfet, Chef de services Départementaux) ? Souhaitez-vous une collaboration plus étroite ?*

Déjà répondu au paragraphe 5.

10° *Pensez-vous que vos opinions politiques influent sur la façon dont vous prenez vos décisions en tant que Maire ?*

Vous considérez-vous comme un administrateur ou un élu politique ?

Les opinions politiques influent indiscutablement sur la façon dont les décisions sont prises par le Conseil Municipal. Il n'est pas douteux qu'un Conseil Municipal communiste envisage l'administration du pays en général et la gestion municipale d'une manière différente qu'un maire libéral. D'ailleurs, le maire communiste est généralement désigné par le parti communiste comme maire à plein temps et, n'ayant pas d'autres occupations, reçoit une rémunération directe de son parti.

11° et 12° *Pour quelles raisons, selon vous, vous a-t-on élu ? (opinion politique, expérience personnelle, situation professionnelle et sociale, connaissance des personnes et des intérêts, possibilités de leur rendre service).*

Pourquoi vous êtes-vous présenté aux élections ? Votre élection était-elle un moyen d'assurer la victoire de certaines idées politiques, de participer à la gestion communale ou une fin en soi (intérêt pour les questions traitées, désir de rendre service) ?

Quelles furent les origines de votre candidature (décision personnelle, poussé par une élite locale, poussé par une équipe politique) ?

Les raisons qui motivent l'élection sont d'ordre parfois très différent. Pour mon cas personnel, les circonstances de la guerre, de la résistance et le fait d'avoir été directeur urbain de la défense passive pendant toute la période des hostilités m'ont conduit assez naturellement à la place de maire après la libération. Aux élections suivantes c'est plutôt l'expérience personnelle et le dynamisme de la gestion qui ont été les facteurs de réélection. A l'origine, il s'est agi de remplacer le comité de libération qui était d'obédience communiste et qui n'avait pas fait preuve dans les quelques mois de sa gestion d'esprit d'administration.

13° *Comment voyez-vous l'avenir de l'institution à laquelle vous appartenez ?*

L'avenir des maires est assez problématique. Le district est une machine de guerre qui peut faire beaucoup pour le bien du développement de la région parisienne si elle reste entre les mains de gens compétents et dévoués à la chose publique. Elle peut au contraire être une arme redoutable si elle tombe entre les mains d'un pouvoir exagérément centralisateur.

14° *Que faut-il faire à votre avis pour être élu, réélu ?*

Ne pas se préoccuper de la question électorale pendant tout le temps de son mandat. Ne jamais prendre une décision en fonction d'un intérêt électoral. Si l'administration fait preuve de justice, d'autorité et de dynamisme, si elle concilie ce dynamisme nécessaire à notre époque avec le respect des règles financières, la réélection ne doit pas poser de problèmes graves à un maire consciencieux ayant eu le souci de la chose publique.

15° *Les gens se rendent-ils compte du mal que vous vous donnez pour eux ? Vous en sont-ils reconnaissants ? Quels mobiles vous prêtent-ils ? Y en a-t-il qui vous en veulent ?*

Le public ne peut pas se rendre compte des efforts nécessités par un exercice consciencieux du mandat de

maire. Il n'y a pas de reconnaissance à attendre du public. La satisfaction se trouve dans les réalisations que l'on voit éclore. Ces satisfactions sont beaucoup plus tangibles à un poste de maire qu'à une place de Député, de Sénateur ou de Ministre. La construction d'un groupe scolaire, la création d'un ensemble sportif ou la mise sur pieds d'une colonie de vacances, la réalisation d'une opération de voirie ou d'urbanisme donnent beaucoup plus l'impression d'être une œuvre personnelle que le vote d'une loi ou que la promulgation d'un décret.

16° *Allez-vous souvent à la Préfecture ? Qui allez-vous voir ? A quoi vous sert le Sous-Préfet ?*

Quels rapports entretenez-vous avec votre secrétaire de mairie, vos adjoints ? Avec vos conseillers municipaux ?

Les rapports avec la Préfecture comme il a été dit plus haut, sont excellents. Il n'est pas bon de se « démonétiser » en étant constamment dans les services de la Préfecture ou en demandant de très fréquentes audiences au Préfet. Pour ce qui me concerne je m'arrange pour bloquer les affaires les plus importantes et demande deux à trois audiences par an au Préfet.

Les rapports avec le Secrétaire de mairie, les adjoints et les conseillers municipaux sont excellents. Il est essentiel pour un maire d'entretenir un esprit d'équipe et de travailler en confiance avec ses collaborateurs.

17° *Avez-vous le sentiment de remplir une fonction importante ? Pensez-vous avoir particulièrement réussi ? Echoué ?*

Je considère les fonctions de maire d'une ville déjà assez peuplée comme importantes. Elles le sont de toute manière par les contacts que l'on a obligatoirement avec des personnalités importantes de l'Administration, des affaires, des constructeurs et aussi les relations internationales. La ville de Saint-Cloud compte sur son territoire le pavillon international des Poids et Mesures, les lycées américain et allemand de la région parisienne et parmi ses résidents des diplomates ou des hommes politiques. Ces relations permettent certainement un enrichissement de l'esprit et une connaissance plus grande des hommes.

18° *Qu'est-ce qui serait nécessaire pour que les maires puissent faire leur travail dans de bonnes conditions ?*

Les maires ne sont pas placés dans de mauvaises conditions pour accomplir leur travail. Il faut seulement que leurs affaires personnelles soient organisées de telle manière qu'ils puissent consacrer un temps suffisant à l'administration communale. Cela évidemment limite les candidatures, quantité de gens valables ne pouvant envisager de distraire une part importante de leur temps pour l'exercice de cette fonction ; ceux-là alors peuvent faire d'excellents conseillers municipaux ce qui est une fonction intéressante et moins absorbante.

19° *Pensez-vous qu'une collaboration étroite avec vos administrés serait une bonne chose ? Dans quels buts (gestion, avis) ?*

Une collaboration directe et très étroite avec l'ensemble des administrés n'est pas une chose souhaitable. A quoi serviraient en effet les conseillers municipaux dont c'est le rôle ? De plus, un maire qui est en relations constantes avec les sociétés locales et qui reste beaucoup dans sa ville, qui y a des relations étendues dans tous les milieux, sait parfaitement quels sont les

désirs de ses administrés et quelles sont les nécessités de sa ville.

20° *Pensez-vous que les pouvoirs du Maire en général sont assez importants, ou pas assez ? Aimerez-vous avoir davantage d'autonomie, de plus grandes libertés financières ?*

Les pouvoirs du Maire sont assez importants. Une trop grande liberté financière donnerait à certains l'occasion de faire des folies. Il est donc très sage que l'autonomie soit mesurée. Néanmoins, comme je l'ai dit plus haut, la tendance actuelle qui va vers une centralisation excessive et qui tend à restreindre encore les libertés communales est dangereuse. Il faudrait donc que les pouvoirs des maires ne soient, en aucune façon, davantage diminués.

Tribune libre (suite de la 1^{ère} page)

EXTRAITS DE LA LETTRE ENCYCLIQUE
DE SA SAINTETE JEAN XXIII
SUR LA PAIX ENTRE TOUTES LES NATIONS
FONDEE SUR LA VERITE
LA JUSTICE, LA CHARITE, LA LIBERTE

8-9. — Le fondement de toute société bien ordonnée et féconde, c'est le principe que tout être humain est une personne, c'est-à-dire une nature douée d'intelligence et de volonté libre. Par là-même il est sujet de droits et de devoirs, découlant les uns et les autres, ensemble et immédiatement, de sa nature: aussi sont-ils universels, inviolables, inaliénables.

11. — Tout être humain a droit à la vie, à l'intégrité physique et aux moyens nécessaires et suffisants pour une existence décente, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement, l'habitation, le repos, les soins médicaux, les services sociaux. Par conséquent, l'homme a droit à la sécurité en cas de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse, de chômage et chaque fois qu'il est privé de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

12. — Tout être humain a droit au respect de sa personne, à sa bonne réputation, à la liberté dans la recherche de la vérité, dans l'expression et la diffusion de la pensée, dans la création artistique, les exigences de l'ordre moral et du bien commun étant sauvegardées; il a droit également à une information objective.

13. — La nature revendique aussi pour l'homme le droit d'accéder aux biens de la culture, et, par conséquent, d'acquérir une instruction de base ainsi qu'une formation technico-professionnelle correspondant au degré de développement de la communauté politique à laquelle il appartient. Il faut faire en sorte que le mérite de chacun lui permette d'accéder aux degrés supérieurs de l'instruction et d'arriver, dans la société, à des postes et à des responsabilités aussi adaptés que possible à ses talents et à sa compétence.

16. — La famille, fondée sur le mariage librement contracté, un et indissoluble, est et doit être tenue pour la cellule première et naturelle de la société. De là, l'obligation de mesures d'ordre économique, social, culturel et moral, de nature à en consolider la stabilité et à lui faciliter l'accomplissement du rôle qui lui incombe.

17. — Aux parents, en tout premier lieu, revient le droit d'assurer l'entretien et l'éducation de leurs enfants.

18. — Tout homme a droit au travail et à l'initiative dans le domaine économique.

19. — A ces droits est lié indissolublement le droit à des conditions de travail qui ne compromettent ni la santé ni la moralité et qui n'entravent pas le développement normal de la jeunesse; et, s'il s'agit des femmes, le droit à des conditions de travail en harmonie avec les exigences de leur sexe et avec leurs devoirs d'épouses et de mères.

23. — Du fait que l'être humain est ordonné à la vie en société, découle le droit de réunion et d'association, celui de donner aux groupements les structures qui paraissent mieux servir leurs buts, le droit d'y assumer librement certaines responsabilités en vue d'atteindre ces mêmes buts.

24. — L'Encyclique Mater et magistra dit à bon droit que la création de bon nombre d'associations ou *corps intermédiaires*, capables de poursuivre des objectifs que les individus ne peuvent atteindre qu'en s'associant, apparaît comme un moyen absolument indispensable pour l'exercice de la liberté et de la responsabilité de la personne humaine.

30. — Dans la vie en société, tout droit conféré à une personne par la nature crée chez les autres un devoir, celui de reconnaître et de respecter ce droit. Tout droit essentiel de l'homme emprunte en effet sa force impérative à la loi naturelle qui le donne et qui impose l'obligation correspondante. Ceux qui, dans la revendication de leurs droits, oublient leurs devoirs ou ne les remplissent qu'imparfaitement, risquent de démolir d'une main ce qu'ils construisent de l'autre.

48. — Aussi bien, si le pouvoir s'appuie exclusivement ou principalement sur la menace et la crainte des sanctions pénales ou sur la promesse des récompenses, son action ne réussit aucunement à susciter la recherche du bien commun; y parviendrait-il, ce serait d'une façon étrangère à la dignité de l'homme, être libre et raisonnable. L'autorité est avant tout une force morale. Ses détenteurs doivent donc faire appel, en premier lieu, à la conscience, au devoir qui incombe à tous de servir avec empressement les intérêts communs. Mais les hommes sont tous égaux en dignité naturelle; aucun n'a le pouvoir de déterminer chez un autre le consentement intime; ce pouvoir est réservé à Dieu, le seul qui scrute et qui juge les décisions secrètes de chacun.

53. — Tous les individus et tous les *corps intermédiaires* sont tenus de concourir, chacun dans sa sphère, au bien de l'ensemble. Et c'est en harmonie avec celui-ci qu'ils doivent poursuivre leurs propres intérêts et suivre, dans leurs apports — en biens et en services — les orientations que fixent les pouvoirs publics selon les normes de la justice et dans les formes et limites de leur compétence. Les actes commandés par l'autorité devront être parfaitement corrects en eux-mêmes, d'un contenu moralement bon, ou tout au moins susceptible d'être orienté au bien.

60. — Pour la pensée contemporaine, le bien commun réside surtout dans la sauvegarde des droits et des devoirs de la personne humaine; dès lors le rôle des gouvernants consiste surtout à garantir la reconnaissance et le respect des droits, leur conciliation mutuelle, leur défense et leur expansion, et en conséquence à faciliter à chaque citoyen l'accomplissement de ses devoirs. Car « la mission essentielle de toute autorité politique est

de protéger les droits inviolables de l'être humain et de faire en sorte que chacun s'acquitte plus aisément de sa fonction particulière ».

61. — C'est pourquoi si les pouvoirs publics viennent à méconnaître ou à violer les droits de l'homme, non seulement ils manquent au devoir de leur charge, mais leurs dispositions sont dépourvues de toute valeur juridique.

62. — C'est donc là un devoir fondamental des pouvoirs publics d'ordonner les rapports juridiques des citoyens entre eux, de manière que l'exercice des droits chez les uns n'empêche ou ne compromette pas chez les autres le même usage, et s'accompagne de l'accomplissement des devoirs correspondants. Il s'agit enfin de maintenir l'intégrité des droits pour tout le monde et de la rétablir en cas de violation.

64. — Il est donc indispensable que les pouvoirs publics se préoccupent de favoriser l'aménagement social parallèlement au progrès économique; ainsi veilleront-ils à développer dans la mesure de la productivité nationale, des services essentiels tels que le réseau routier, les moyens de transport et de communication, la distribution d'eau potable, l'habitat, l'assistance sanitaire, l'instruction, les conditions propices à la pratique religieuse, les loisirs. Ils s'appliqueront à organiser des systèmes d'assurances pour les cas d'événements malheureux et d'accroissement de charges familiales, de sorte qu'aucun être humain ne vienne à manquer des ressources indispensables pour mener une vie décente. Ils auront soin que les ouvriers en état de travailler trouvent un emploi proportionné à leurs capacités; que chacun d'eux reçoive le salaire conforme à la justice et à l'équité; que les travailleurs puissent se sentir responsables dans les entreprises; qu'on puisse constituer opportunément des *corps intermédiaires* qui ajoutent à l'aisance et à la fécondité des rapports sociaux; qu'à tous enfin les biens de la culture soient accessibles sous la forme et au niveau appropriés.

65. — L'intérêt commun exige que les pouvoirs publics, en ce qui concerne les droits de la personne, exercent une double action; l'une de conciliation et de protection, l'autre de valorisation, tout en veillant soigneusement à leur judicieux équilibre. D'une part, on veillera à ce que la prédominance accordée à des individus ou à certains groupes n'installe dans la nation des situations privilégiées; par ailleurs, le souci de sauvegarder les droits de tous ne doit pas déterminer une politique qui, par une singulière contradiction, réduirait excessivement ou rendrait impossible le plein exercice de ces mêmes droits. « Une chose demeure acquise: l'action de l'Etat en matière économique, si loin qu'elle porte, si profondément qu'elle atteigne les ressorts de la société, ne peut supprimer la liberté d'action des individus; elle doit au contraire la favoriser pourvu que soient sauvegardés les droits essentiels de chaque personne humaine. »

69. — Toutefois, pour qu'un système juridique et politique de ce genre procure les avantages escomptés, il faut que, dans leur action et dans leurs méthodes, les pouvoirs publics soient conscients de la nature et de la complexité des problèmes qu'ils sont appelés à résoudre conformément aux conjonctures du pays. Et il est indispensable que chacun d'eux exerce de façon pertinente sa propre fonction. Cela suppose que le pouvoir légis-

latif s'exerce dans les limites prescrites par l'ordre moral et par les normes constitutionnelles, et qu'il interprète objectivement les exigences du bien commun dans l'évolution continue des situations; que le pouvoir exécutif fasse régner partout le droit à la lumière d'une parfaite connaissance des lois et d'une consciencieuse analyse des circonstances; que le pouvoir judiciaire administre la justice avec une impartialité pénétrée de sens humain, et soit inflexible en face des pressions dictées par l'intérêt des parties en cause. Le bon ordre veut enfin que les citoyens non moins que les *corps intermédiaires*, dans l'exercice de leurs droits et l'accomplissement de leurs devoirs, bénéficient d'une protection juridique efficace tant dans leurs rapports réciproques que dans leurs rapports avec les agents publics.

72. — De plus, les rapports des particuliers entre eux, ceux des individus ou des *corps intermédiaires* avec les pouvoirs publics, ceux enfin qui existent entre les divers organes du pouvoir au sein d'un même Etat, posent parfois des problèmes compliqués et délicats au point de ne pas trouver leur solution adéquate dans les cadres juridiques bien définis. En pareil cas, les gouvernants, pour être à la fois fidèles à l'ordre juridique existant, considéré dans ses éléments et dans son inspiration profonde, et ouverts aux appels qui montent de la vie sociale pour savoir adapter le cadre juridique à l'évolution des situations et résoudre au mieux des problèmes sans cesse nouveaux, doivent avoir des idées claires sur la nature et l'ampleur de leur charge; il leur faut un équilibre, une droiture morale, une pénétration, un sens pratique qui leur permettent d'interpréter rapidement et objectivement les cas concrets, et une volonté décidée et vigoureuse pour agir avec promptitude et efficacité.

73. — Que les citoyens puissent prendre une part active à la vie publique, c'est là un droit inhérent à leur dignité de personnes, encore que les modalités de cette participation soient subordonnées au degré de maturité atteint par la communauté politique dont ils sont membres et dans laquelle ils agissent.

87. — L'expérience nous montre les différences souvent notables de savoir, de vertus, de capacités intellectuelles et de ressources matérielles qui distinguent les hommes les uns des autres. Mais cet état de fait ne donne aux plus favorisés aucun droit d'exploiter les plus faibles; il leur crée, à tous et à chacun, un devoir plus pressant de collaborer à leur élévation réciproque.

100. — Pour satisfaire à une autre exigence du bien commun universel, chaque communauté politique doit favoriser en son sein les échanges de toute sorte, soit entre les particuliers, soit entre les *corps intermédiaires*.

102. — Nous estimons opportun que, dans toute la mesure du possible, le capital se déplace pour rejoindre la main-d'œuvre et non l'inverse. Ainsi, on permet à des foules de travailleurs d'améliorer leur condition sans avoir à s'expatrier, démarche qui entraîne toujours des déchirements et des périodes difficiles de réadaptation et d'assimilation au nouveau milieu.

109. — Mais par ailleurs, il nous est douloureux de voir dans des pays à l'économie plus développée, les armements redoutables déjà créés et d'autres toujours en voie de création, non sans d'énormes dépenses d'énergie humaine et de ressources matérielles. De là, des

charges très lourdes pour les citoyens de ces pays, tandis que d'autres nations manquent de l'aide nécessaire à leur développement économique et social.

163. — A tous les hommes de bonne volonté incombe aujourd'hui une tâche immense, celle de rétablir les rapports de la vie en société sur les bases de la vérité, de la justice, de la charité et de la liberté : rapports des particuliers entre eux, rapports entre les citoyens et l'Etat, rapports des Etats entre eux, rapports enfin entre individus, familles, *corps intermédiaires* et Etats d'une part et communauté mondiale d'autre part. Tâche noble entre toutes, puisqu'elle consiste à faire régner la paix véritable, dans l'ordre établi par Dieu.

165. — De fait, la paix ne saurait régner entre les hommes, si elle ne règne d'abord en chacun d'eux, c'est-à-dire si chacun n'observe en lui-même l'ordre voulu par Dieu. « Ton âme veut-elle vaincre les passions qui sont en elle ? » interroge Saint-Augustin. Et il répond : « Qu'elle se soumette à celui qui est en haut et elle vaincra ce qui est en bas. Et tu auras la paix : la vraie paix, la paix sans équivoque, la paix pleinement établie sur l'ordre. Et quel est l'ordre propre à cette paix ? Dieu commande à l'âme et l'âme commande au corps. Rien de plus ordonné. »

ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS

LES ANCIENS COMBATTANTS COMBATTANTS DE SAINT-CLOUD INVITES A BAD-GODESBERG

Dans le cadre du jumelage SAINT-CLOUD-BAD-GODESBERG, les Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Saint-Cloud ont été invitées par les Associations d'Anciens Combattants de Bad-Godesberg à participer à une première rencontre d'Anciens Combattants Français et Allemands des deux villes jumelées les 7 et 8 septembre 1963 à Bad-Godesberg par l'envoi d'une importante délégation.

Les Municipalités des deux villes ont donné leur patronage à ce projet et c'est à la Mairie de Saint-Cloud, en présence de M. Chaveton, Maire de notre cité, et de M. Rollin, Maire-Adjoint, que le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Saint-Cloud a reçu M. Mathieu, Président du Comité de Liaison des Associations d'Anciens Combattants de Bad-Godesberg, venu préparer en commun le programme que voici :

Vendredi 6 septembre

(Facultatif).

De 16 h. à 19 h. Séance de travail, réservée en principe aux Présidents ou Responsables d'Associations (Salle des Chevaliers du Château de Godesberg).

Objet : Signification et but de la réunion de jumelage des A.C. et V.G., projets éventuels d'avenir.

Samedi 7 septembre

11 h. — Réception des participants au Pavillon du Parc de la Ville.

— Concert de musique militaire.

13 h. — Déjeuner.

15 h. — Ouverture de la séance de jumelage des A.C. et V.G. (Grande salle du Stadthalle).

a) Entrée des Drapeaux.

b) Accueil des Invités par le Président des Associations d'A.C. de Bad-Godesberg.

Discours de bienvenue de Monsieur le Maire de Bad-Godesberg.

Réponse de Monsieur le Maire de Saint-Cloud.

c) Hommage « à l'Ancien Combattant » par le Professeur Plassmann et le Docteur Valentin.

Hymnes Nationaux.

19 h. 30. — Dîner.

Toasts par deux Anciens Combattants Allemand et Français.

20 h. 30. — Soirée (tenue de ville).

Dimanche 8 septembre

8 h. 30. — Services Religieux (en plein air).

9 h. 30. — Hommage aux Victimes des Guerres (cérémonie au Vieux Cimetière du Château de Godesberg).

10 h. 30. — Concert au Parc de la Ville (par des Musiques Militaires Française et Allemande).

13 h. — Déjeuner.

14 h. 30. — Promenade en bateau sur le Rhin.

16 h. 30. — Retour à Bad-Godesberg.

Au cours de cette rencontre, les Anciens Combattants de Saint-Cloud seront entièrement pris en charge par les Anciens Combattants et la Ville de Bad-Godesberg, ils n'auront aucune dépense autre que le voyage de Paris à Bad-Godesberg, sur lequel d'ailleurs une importante réduction paraît possible.

Les épouses peuvent également participer à cette rencontre.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE SAINT-CLOUD QUE CETTE INVITATION ET CETTE RENCONTRE INTERESSENT,

Adressez-vous d'urgence à VOS ASSOCIATIONS RESPECTIVES QUI PRENNENT LES INSCRIPTIONS

ET VOUS DONNERONT TOUS LES RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES.

Pour le Comité d'Entente des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Saint-Cloud,

Le Président : Docteur VALENTIN.

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Le Diplôme d'Honneur de Porte-Drapeau des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de la Guerre a été attribué, par arrêté ministériel en date du 10 avril 1963 à

M. HOUEL Maurice

domicilié, 4, rue de Nogent à Saint-Cloud

Porte-Drapeau du Souvenir Français

Comité de Saint-Cloud

Nos vives félicitations.

COMITE DE DEFENSE CONTRE L'ALCOOLISME

19, rue Berthier - VERSAILLES - Tél. 950-76-50

Permanence tous les jours sauf samedi après-midi
et

14, rue des Ecoles à Saint-Cloud

Permanence: tous les vendredis de 17 h. à 19 h.

215 MILLIARDS au budget public

1.230 MILLIARDS AUX BUDGETS FAMILIAUX

c'est ce que coûte chaque année l'ALCOOLISME par ses ravages directs sur l'individu et indirects sur ses proches et sa descendance.

AIDEZ-NOUS

- A avertir et éduquer la jeunesse.
- A combattre ce fléau chez les adultes.
- A secourir les buveurs très nombreux qui demandent notre aide pour résister à leur passion et refaire leur vie.
- A répondre efficacement aux appels de tant d'épouses, de mères de familles et d'enfants de buveurs, qui s'adressent à nous pour échapper à leur enfer.

Si vous ne l'avez pas encore fait, apportez-nous votre aide pour 1963 C.C.P. PARIS 12.085-07, ou par chèque bancaire.

Cotisation annuelle en qualité de :

Membre titulaire	5 F
Membre donateur	10 F
Membre fondateur	20 F
Membre bienfaiteur	50 F

Toute cotisation à partir de 5 F donne droit au service gratuit de la revue ALCOOL ou SANTE.

CHEZ LES VIEUX TRAVAILLEURS DE SAINT-CLOUD

Les Vieux Travailleurs de Saint-Cloud ont tenu leur Assemblée Générale le 23 mars au Centre Culturel de Saint-Cloud.

Après le compte rendu du Président sur l'activité du Bureau et sur la situation financière de l'Association, M. Rollin, Maire-Adjoint, prononça une allocution très applaudie, dans laquelle il assura les Vieux Travailleurs de toute la sympathie de la municipalité.

Le Bureau suivant fut réélu à l'unanimité:

Président: M. Chavegrand.

Vice-Présidente: Mme Ménard.

Secrétaire: Mme Boudinet.

Trésorier: M. Ducros.

Commission exécutive: Mmes Coat, Ducros, Dufour, Glück; MM. Abrioux, Dubois, Dufour, Battagliola.

Un excellent goûter fut ensuite servi, au cours duquel M. Kupecky, jeune candidat à l'Opéra, et Mme Maguy Michel, chanteuse réaliste, furent longuement acclamés. De vifs applaudissements saluèrent également Mmes Coat et Dufour dans leurs chants de la belle époque. Nos Vieux Travailleurs se séparèrent visiblement satisfaits d'un après-midi qui leur fit oublier pendant quelques instants leurs soucis quotidiens.

UNE HEUREUSE INITIATIVE

L'Amicale des Bretons de Saint-Cloud a bien voulu, comme l'année dernière, offrir le Samedi 1^{er} juin, aux pensionnaires de la Maison de Retraite LELEGARD, un excellent goûter qui fut très apprécié de tous.

Nous tenons à porter ce geste généreux à la connaissance de nos lecteurs et nous remercions vivement les membres du bureau de cette Amicale pour leur heureuse initiative.

« LES AMIS DE SAINT-CLOUD »

Ils sont quatre cents, les membres de l'Association des « AMIS DE SAINT-CLOUD ». Ils devraient être quatre mille ! Bien sûr, c'est une élite, mais ne faut-il pas de tout pour faire un monde ? Ce groupement a besoin des idées de chacun, de ses suggestions, de ses avis même modestes. Il n'a pour but que le bien de la cité, sous toutes ses formes.

La dite Association, rappelons-le une fois encore, s'est proposée d'étudier et de faire connaître le passé de Saint-Cloud, de susciter un mouvement intellectuel et artistique tendant à rapprocher les divers éléments de la commune, de protéger contre toute atteinte la beauté de son site incomparable, d'examiner tout plan susceptible d'en assurer le développement rationnel et esthétique.

Elle organise des conférences, des expositions, des fêtes et son *Bulletin*: publication très jolie où foisonnent maints articles documentés — dont la variété s'ajoute à la brillante — lue par tant de gens d'esprit et de goût, est adressée aux sociétaires qui s'y abonnent comme Membre Actif par une cotisation annuelle de 5 Francs, comme Membre Bienfaiteur (10 Francs) ou Donateur (20 Francs). Soyez donc membres des AMIS DE SAINT-CLOUD, puisque vous habitez ici et envoyez, s'il vous plaît, la petite somme au C.C.P. Paris N° 9649-60 (Mairie de Saint-Cloud). Il vous sera fait le service de quelques précédents fascicules choisis. Merci, ami !

CLUB NAUTIQUE DE SAINT-CLOUD BAPTEME DU VOILIER "VAL D'OR"

Le dimanche 12 mai dernier, Monsieur le Maire, entouré de plusieurs membres de la Municipalité et du Conseil Municipal, présidait au baptême du voilier dénommé « Val d'Or » du type caravelle, offert par la Ville de Saint-Cloud à la section d'initiation à la voile du Club Nautique de Saint-Cloud.

La marraine était Mme Taylor, femme du sympathique Président du Club.

Le développement de ce sport nautique et les bienfaits qu'il peut apporter à la jeunesse ont incité le Conseil Municipal à faire cet effort financier et nous souhaitons que de nombreux jeunes en profitent.

Rappelons qu'ils doivent se mettre directement en rapport avec M. Taylor au ponton du Club situé en bas de l'Avenue de Longchamp.

L'AERO-CLUB

Le dimanche 3 mars 1963, les membres de l'Aéro-Club de Saint-Cloud se sont réunis en Assemblée Générale annuelle.

Cette Assemblée avait l'ordre du jour suivant :

— Approbation du bilan et des comptes d'exploitation pour l'année 1962.

— Quitus à donner au Conseil d'Administration.

— Et enfin renouvellement du Bureau.

Après lecture des comptes rendus de l'activité de l'année du Président Robert Portal et du Secrétaire Général, il a été rappelé aux Membres présents qu'au cours de l'année 1962 environ 1.000 heures de vol ont été effectuées.

— 6 brevets de Pilote Elémentaire ont été formés ainsi que 4 pilotes privés.

Cette activité a pu être menée à bien grâce au matériel de l'Aéro-Club de Saint-Cloud qui se compose de :

— 1 JODEL quadriplace « MOUSQUETAIRE ».

— 3 JODELS bi-places.

— 1 STAMPE.

A l'issue de cette réunion les Membres sortant étaient :

— MM. Gaston SENEL
Pierre CHAUSSENDE
Jacques TRODE.

Après le vote, le nouveau Conseil d'Administration, élu à l'unanimité des Membres présents et représentés se décompose de la façon suivante :

— MM. Robert PORTAL - *Président*.
Jean SIGRAND - *Vice-Président*.
Gaston SENEL - *Vice-Président Honoraire*.
René GARDERE - *Secrétaire Général*.
Michel LIENARD - *Secrétaire adjoint*.
Michel DEMANDRE - *Trésorier*.
Jacques TRODE - *Trésorier adjoint*.

— MM. Alain COUTUREAU.
Fernand PRE.
Albert TREVISAN.

Jean PIRETTI.
Bernard CULOT.
Antoine HUEBER.
LEBE.
Docteur CLEMENT.

L'Aéro-Club conservant comme par le passé ses 2 chefs pilotes :

— Lieutenant-Colonel Henri DIETRICH.

— M. Jean GALOP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h. 30 et se clôture par un banquet familial au sein même de l'aérodrome de Toussus.

COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE SAINT-CLOUD

Le 20 mars s'est réuni, sous la présidence de M. Joulia, le Comité d'Entraide Sociale de Saint-Cloud, qui gère le dispensaire des Coteaux et qui est propriétaire des locaux, où est installé le dispensaire du Boulevard de la République.

Les membres du Comité ont constaté que les diverses activités de cette œuvre avaient fonctionné en 1962 d'une façon satisfaisante, grâce au dévouement des religieuses; ils ont estimé toutefois que les « consultations des nourrissons » et la « bibliothèque » offraient aux intéressés des avantages dont ils pourraient bénéficier plus largement. Les nouveaux venus à St-Cloud ignorent peut-être l'existence des services qui sont mis à leur disposition. Il est rappelé ci-dessous les horaires des différentes activités :

Dispensaire - Entraide Sociale

— Soins tous les jours de 10 h. 30 à 12 h. 30.

— Lundi - Mercredi - Vendredi, de 17 h. 30 à 19 heures.

— Consultations nourrissons 2^e et 4^e mercredi, de 9 heures à 10 h. 30.

— Bibliothèque :

— Lundi, de 18 heures à 19 heures.

— Mardi, de 11 heures à 12 h. 30.

Compte-Rendu du Conseil Municipal

du 31 Mars 1963

L'an mil neuf cent soixante-trois, le dimanche trente-et-un mars, à dix heures trente, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Chaveton, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : M. Chaveton, Maire, MM. Monsel, Rollin, Mme Clément, MM. Raynaud, Clément, Coutureau, Adjoint, MM. de Plinval, Larique, Collain, Petit, Bourgues, Pleau, Lemonnier, Schmitt, Mme Desaubliaux, M. Delahaye, Mme Lorrain, M. Hardouin.

Absents excusés : MM. Ravaisse, Marin, Giraud, Maillet, Mme Choiset, MM. Guillaume, Colin.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Ravaisse a donné pouvoir à M. Coutureau,

M. Marin a donné pouvoir à M. Chaveton,
M. Giraud a donné pouvoir à M. Schmitt,
M. Maillot a donné pouvoir à M. Etienne Collain,
Mme Choiset a donné pouvoir à M. de Plinval,
M. Guillaume a donné pouvoir à M. Clément,
M. Colin a donné pouvoir à M. Petit.

*
**

M. Etienne Collain est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

*
**

Avant d'examiner les questions portées à l'ordre du jour, M. Rollin remercie ses collègues de leurs vœux de rétablissement qu'ils lui avaient adressés lors de la précédente session.

M. le Maire signale le don fait à la Ville par M. Henri Busser, de l'Institut, d'un tableau de Gaston La Touche qui complètera la décoration de la Salle des Mariages de la Mairie et demande le vote d'une motion de remerciements; celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire fait part de la démission de M. Hopmann, Maire de Bad-Godesberg, pour raison de santé, et de son remplacement par M. Linz. Il informe le Conseil de la nouvelle élection de M. Hopgood en tant que Maire de Maidenhead. L'Assemblée prend acte de ces changements intervenant dans nos villes jumelles et vote une adresse à l'intention de M. Hopmann ainsi que des félicitations à MM. Linz et Hopgood.

*
**

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents moins une voix, Mme Lorrain déclarant s'abstenir.

Puis, passant à l'ordre du jour,

LE CONSEIL :

A l'unanimité,

1° Approuve le compte communal établi par Gaz de France pour l'exercice 1962.

Sur la proposition de M. Lemonnier, désigne une sous-commission composée de MM. Raynaud, de Plinval et Lemonnier pour examiner les contrats de concessions d'eau, de gaz et d'électricité.

2° Par 25 voix et une abstention.

Autorise la création d'un poste de chef de bureau en surnombre à la mairie en faveur d'un agent rapatrié d'Algérie.

M. Hardouin déclare s'abstenir, n'étant pas encore parfaitement convaincu de l'opportunité de cette création d'emploi hors contingent.

A l'unanimité :

3° Autorise la transformation de deux postes d'auxiliaires en postes d'agents contractuels en faveur de deux employées chargées d'assurer les services des cantines de Montretout et du Val d'Or.

4° Autorise le Maire à contracter un emprunt de 300.000 F pour réalisation d'un programme de travaux de voirie.

5° Autorise le Maire à signer une nouvelle convention pour accorder la garantie communale à des emprunts destinés à assurer le financement de la construction de logements par la Société « RESIDENCES » boulevard de la République et rue du Pierrier.

M. Ravaisse déclare s'abstenir.

6° Accorde une subvention exceptionnelle à la section de Saint-Cloud de la Croix-Rouge Française à l'occasion du centenaire de la fondation de cette œuvre.

7° Accorde une subvention au cercle d'échecs « LA TOUR PRENDS GARDE » et à l'Association pour l'aide aux Mères de Famille.

8° Ouvre des crédits complémentaires au titre de l'exercice 1962 pour règlement des frais de chauffage des bâtiments communaux et scolaires.

9° Examinant l'avant-projet de piscine et de gymnase municipaux :

Autorise le Maire à poursuivre les entretiens avec les promoteurs privés afin d'en dégager l'intérêt que, sur le plan financier, la commune peut retirer d'une réalisation parallèle, étant entendu que si cet intérêt apparaissait par trop minime on envisagerait d'exproprier la totalité des terrains.

M. Ravaisse rappelle au Conseil qu'il a toujours demandé de prévoir l'acquisition de la totalité des terrains situés à l'angle de la rue de l'Aqueduc et de la rue du Mont-Valérien, estimant indispensable que la Ville se réserve à cet endroit un emplacement assez spacieux pour lui permettre d'être à l'aise dans ses réalisations de projets actuels ou futurs. Il constate, en effet, que ce quartier de Saint-Cloud est appelé à un vaste développement dans un proche avenir et que la Ville se doit d'envisager non seulement des installations sportives mais également un Centre Social, une garderie d'enfants, une maison de quartier pour les jeunes et, dans la mesure du possible, un jardin ouvert aux enfants et au public.

M. Monsel estime que cette observation serait valable si l'on n'avait pas à réaliser d'autres acquisitions et d'autres travaux dans différents domaines : assainissement, voirie, écoles, centre social, maison des jeunes, etc...

M. le Maire, à la demande de M. Schmitt donne alors lecture d'une estimation faite concernant les emprunts à réaliser dans les prochaines années. Il rappelle en outre que dans ce même quartier, le plan d'aménagement prévoit la réservation d'une propriété constituant un très vaste espace vert.

M. Monsel, devant l'ampleur de la dette déjà existante et des nombreux travaux à réaliser, se rallie à la proposition de continuer les pourparlers avec les constructeurs, mais toutefois estime indispensable que l'on revoit les dimensions du bassin, l'extension des vestiaires, la création d'un solarium et le logement du gardien.

10° Accepte d'acquiescer au prix proposé par le vendeur une portion de terrain de l'Avenue du Calvaire pour permettre d'établir le raccordement de celle-ci au passage des Côteaux.

11° Adopte la résolution solennelle du 47^e Congrès National de l'Association des Maires de France :

Les MAIRES DE FRANCE réunis en l'Hôtel de Ville de PARIS.

Fidèles aux principes qui ont toujours guidé les maires pour le maintien et le renforcement de l'autonomie communale, principes qu'ils n'ont cessé de proclamer au cours de toutes leurs assises et qui sont d'ailleurs consacrés par la Constitution.

Prenant acte du démenti formel opposé par M. le Ministre de l'Intérieur aux bruits relatifs à des projets gouvernementaux susceptibles de porter atteinte aux libertés locales, notamment par la réduction ou la suppression des pouvoirs des municipalités, la fonctionnarisation de Maires, l'étatisation de certains cadres de fonctionnaires municipaux, le regroupement, par voie d'autorité, de nombre de communes grandes ou petites.

Constatant :

a) que s'accroissent chaque année les charges qui pèsent sur les collectivités locales et obligent les Conseils Municipaux à procéder à l'augmentation massive du nombre des centimes additionnels et du taux des taxes;

b) que dans le budget de 1963, récemment voté par le Parlement, n'ont été retenues qu'en très faible partie les propositions cependant modérées de la Commission d'Etude des problèmes municipaux relatives au transfert des charges des communes à l'Etat;

c) que selon les déclarations faites récemment par le Ministre des Finances, le projet relatif à la taxe locale doit être à nouveau soumis au Parlement;

d) profondément émus par les textes réglementaires, notamment les décrets du 14 février 1963, et leurs commentaires officiels, qui dessaisissent les collectivités locales de leurs droits et de leurs pouvoirs en matière d'Aménagement du Territoire, de définition de tranches opératoires d'action régionale et interdépartementale, au seul bénéfice de comités irresponsables devant la population.

AFFIRMEMENT d'une façon solennelle la volonté de tous les Maires et élus Municipaux :

1° De défendre en toutes occasions et par toutes les voies opportunes les libertés communales, bases essentielles de la démocratie.

2° D'être par l'intermédiaire de l'Association nationale des Maires étroitement et effectivement associés à toutes les études et réformes administratives, et de s'opposer à toutes mesures qui réduiraient leurs droits et leurs responsabilités.

3° D'obtenir rapidement l'indispensable amélioration des finances locales, notamment par la réalisation effective du transfert à l'Etat des charges qui lui incombent et qui sont injustement supportées par les communes, ainsi que la création d'une véritable Caisse de Prêts et d'Equipement.

4° D'être étroitement associés, par l'intermédiaire de représentants de l'association, à toutes les études en cours concernant la modification des impositions communales.

5° D'obtenir sans délai les mesures qui s'imposent pour restituer aux collectivités locales, dans le cadre de plans démocratiquement élaborés, leurs droits et leurs pouvoirs dans la conception et la réalisation, aux différents stades, de l'Aménagement du Territoire, des tranches opératoires et dans l'action des conférences interdépartementales et départementales.

DONNENT IMPERATIVEMENT MANDAT au Comité Directeur :

1° D'inviter tous les Conseillers Municipaux de France à se réunir le 31 mars 1963 pour approuver, sous forme de délibération, la présente motion et à la transmettre aux Pouvoirs Publics.

2° De suivre avec vigilance le cours des événements et de prendre, s'il est nécessaire, toutes mesures utiles pour la défense des libertés locales, notamment par l'organisation des manifestations indispensables et par le rassemblement à Paris, de tous les maires et élus municipaux de France.

Par 19 voix contre 2, celles de :

M. Ravaisse, qui se refuse à donner un mandat impératifs au Comité directeur d'une association qui ne le concerne en rien puisqu'il n'en est pas membre et par conséquent n'y a pas de voix délibérative. En outre, il estime que ledit Congrès ne représente qu'une minorité de maires, pour la plupart de la région parisienne et de ce fait très politisés, qui ont d'autre part des problèmes d'administration inconnus ou totalement différents de ceux posés à la grande majorité des administrations communales de France;

et M. Petit qui estime la résolution contraire à l'esprit de la loi de 1884;

et 5 abstentions :

celles de M. Clément, qui considère que l'Aménagement du Territoire est une œuvre extra-municipale,

de M. de Plinval, qui n'y voit que des éléments négatifs sans indication d'une possibilité de réforme administrative nécessaire,

de M. Lemonnier, qui se rallie à l'opinion de M. Clément et regrette que les membres du District ne soient pas élus,

de M. Delahaye pour les motifs exposés par M. de Plinval,

et de M. Hardouin, qui juge ce texte non seulement mal rédigé mais imprécis parce qu'insidieusement politisé, regrettant qu'il n'y ait pas d'autre alternative que de l'adopter sans réserve ou le rejeter et se déclare en conséquence en être réduit à s'abstenir pour le principe, en toute objectivité.

M. Monsel, en votant la résolution, la trouve néanmoins assez imprécise, mais explique son vote positif en estimant défendre l'esprit des libertés communales menacées par le pouvoir central.

A l'unanimité :

12° Adopte le drapeau de l'Europe.

13° Autorise le versement d'une somme de 5.000 F pour frais de fonctionnement au Centre de Jeunes.

14° Désigne M. Monsel, Mme Clément, MM. Collain et Delahaye pour étudier les propositions de vente d'une propriété en Savoie pour l'établissement de classes de neige et de colonie de vacances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h. 30.

Le Secrétaire de Séance :
Etienne COLLAIN.

ETAT-CIVIL DU 6 MARS 1963 AU 6 JUIN 1963

NAISSANCES

Yves Debilly. Thierry May. Florence Duveaux. Vincent Novel. Alain Bacque. Yves Cassagnes. Marie-Christine Perrier. Laurence Denizon. Annie Desmartres. Nathalie Gouchon. Stéphane Iakouchine. Agnès Setton. Pascal Rufin. Thierry Angel. Serge Tourchik. Yann Nicol. Pascal Guilard. Patrick Perin. Patricia Tirard. Corinne Cherruau. Véronique Boissonnet. Dominique Frochot. Elisabeth Girouard. Anne Siret. Daniel Couret. Eric Brun. Christophe Couquet. Antony Catoe. Claude Roger. Christine Allais. Jean-Michel Ropion. Philippe Vogt. Luis Estevès. François Dodogaray. Isabelle Levoeuf. Florence Caron. Corine Mesny. Philippe Pison. Micheline Margat.

MARIAGES

Maurice Jacques et Maria Aracil. Pierre Maire et Elisabeth Keersbick. Jean-Pierre Behmoiras et France Rives. Claude Balzeau et Geneviève Louchet. Michel Dubois et Chantal Vincent. Joseph Rault et Natividad Moyoral. Louis Courtes et Françoise Renard. Alain Courdavault et Maryse Labia. Eberhard Schutz et Christa-Maria Selle. Bruno Bobbi et Gabrielle Pierre. André Hermance et Nicole Decharne. Michel Gicquel et Paulette Verley. Serge Del Fabbro et Lucienne Larose. Philippe Callouard et Monique Dour-

lens. Gérald Rabe et Hélène Stosse. Pierrette Desbois et Jean Delvigne. Alain Petitjean de Marcilly et Suzanne Santa Maria. Claude Berruet et Annick Bricault. Jean Nègrerie et Janine Gérard. Jacky Crabot et Marie Artuit. Jacques Gouet et Hélène Eluau. Paul Junod et Anne-Marie Morel. Jean-Medley et Michèle Jouselin. Claude Sen et Margaret Lavanchy. Jean Pasquet et Jacqueline Gaillard. Jacques Caron et Marie-France Germond. Yves Praud et Marcelle Baussart. Claude Eliette dit Hermann et Christiane Viret. Robert Marut et Paule Brillaud. Guy Souiller et Eliane Soubeyroux. Jean-Pierre Chauvin et Marie-Thérèse Liebard. Jean-Pierre Bourde et Françoise Dekint. Jean-Claude Coeuret et Estelle Zugetta. Jean Flinaux et Inge Andersen.

DECES

Ricardo Torres, 62 ans. Marie Vergne, Veuve Renard, 87 ans. Henriette Wiering, Veuve Sorel, 83 ans. Léontine Dupont, Veuve Senille, 71 ans. Marie-Jeanne Besse, Veuve Mazuel, 83 ans. Léon Galvaing, 60 ans. Marcelle Leyrat, Femme Issèle, 56 ans. Roger

Vernon, 62 ans. Joseph Pittet, 89 ans. Jeanne Paulin, Veuve Strauss, 86 ans. Hélène Mailfer, 71 ans. Marcus Marian, 53 ans. Albert Debray, 90 ans. Marie-Elise Pouradier, Veuve Guillen, 83 ans. Berthe Rasse, Veuve Gouel, 84 ans. Suzanne Marillier, 51 ans. Eugène Baumgarten, 62 ans. Micheline Renault, Femme Cordier, 41 ans. Charlotte du Perron, 81 ans. Marcel Rolland, 60 ans. Marie Saunois, 76 ans. Gustave Vallois, 65 ans. Joseph Onno, 46 ans. Joseph Fresneau, 68 ans. Patrick Cadeville, 9 ans. Marguerite Mothe, Femme Defretin, 49 ans. Anne Gourgang, Veuve Battefort, 78 ans. Louis Aubey, 50 ans. Pierre Lalanne, 60 ans. Alexandre Leblond, 84 ans. Valentine Forest, Veuve Boucher, 80 ans. Georges Eckert, 76 ans. Marie Fournier, Veuve Lempereur, 90 ans. Madeleine Jouanneau, 61 ans. Louis Filhol, 81 ans. Yvonne Boulland, Veuve Picard, 80 ans. Maurice Duvivier, 52 ans. Jeanne Mercier, Veuve Grassin, 81 ans. Charlotte Delacour, Femme Bernier, 76 ans. Marie Charpentier, 88 ans. Marcel Berger, 68 ans. Emélie Seyler, Femme Couillet, 80 ans. Auguste Champomier, 74 ans. Albert Petit, 67 ans. Alice Potel, Veuve Ferry, 77 ans. Eugénie Gérard, Femme Riot, 65 ans. Margeurite Moguez, Veuve Quenot, 93 ans. Georges Modoux, 76 ans.

EN DERNIÈRE MINUTE

Nous apprenons que le lycée de garçons vient de remporter le titre de Champion de France des Enseignants, en Hand-ball. Nos compliments aux sportifs et à leurs professeurs.


BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Prix de vente du numéro . 0,50 F

Annuels 2 F

De soutien 5 F

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.



POUR VOS YEUX
J. TINLOT
 OPTICIEN DIPLOME
 9 rue Dailly - ST-CLOUD - Tél. VAL. 58.32


GARAGE DU PONT DE SAINT-CLOUD
PANHARD
 Concessionnaire : C. GORJU
 1, Quai Carnot, SAINT-CLOUD - MOL. 44-62

Teinturerie RAMOS
 NETTOYAGE A SEC RAPIDE
 Résidence Beausoleil, SAINT-CLOUD - VAL. 67-35



...et pour vos plats préparés...
Charcuterie G. MALLET
 81 bis, Av. du Maréchal-Foch, St-CLOUD
 Livraison à domicile - MOL. 49-47

MOQUETTES ET CARPETTES DE FRANCE
 11, Place Maiesherbes - PARIS-17^e (Face Métro)
 La plus importante organisation française pour la production, la vente et l'installation des moquettes et tapis, présente aux Clodoaldiens :
 1^o **MOQUETTES** : 150 qualités, coloris unis ou à dessins floraux.
 2^o **TAPIS** : 1500 versions représentant tous les styles français.
 3^o **ORIENTS** : 1500 tapis d'origines les plus diverses de l'Iran à la Chine.
 Surprenant prix Négocier-direct, moins remise amicale aux Résidents de St-Cloud de 5%. Mesures en votre appartement et devis gratuits. Faculté de paiement échelonné quasi insensible "sur 1 an 1/2". Ouvert Samedi-Lundi compris de 10 heures à 19 heures SANS INTERRUPTION.
 Soyez les bienvenus à tous moments aux M.C.F.

VOLKSWAGEN
 AGENCE RÉGIONALE
 76, BVD HENRI-SELLIER
 LON. 46-59 SURESNES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SURESNES-CITÉS
 16, Avenue Jean-Jaurès - Tél. : LONGCHAMP 50-77
 OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS
 TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
 Comptes de Chèques sans aucun frais
 Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt
 Bons de Caisse, etc... Location de coffres-forts

AGENCE SIVRAIS
 M. CHOTARD, Successeur
 PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS
 36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86



— CHAUFFAGE — VENTILATION — SÉCHAGE —
 — CONDITIONNEMENT D'AIR — DÉPOUSSIÉRAGE —
 — TRANSPORT PNEUMATIQUE — TIRAGE MÉCANIQUE —
 LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE
 26, QUAI CARNOT - ST-CLOUD (S.-et-O.)
 Tél. : VAL d'or 36-00

A. CANTIN
 PAYSAGISTE
 13, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD Téléph. : MOL. 49-25

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE DE TRAVAUX
 Entreprise de Bâtiment et de Travaux Publics
Richard TORRÈS, Gérant
 73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD
 VAL. 98 44 — MOL. 58-75

DPR DÉCORATION - PEINTURE
REVÊTEMENTS - S.A.R.L.
 56, rue du Mont-Valérien, SAINT-CLOUD - VAL. 31-12
 PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS
 RIDEAUX - VOILAGES
 TRAVAUX INSTALLATIONS

GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT
 AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE
 78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD

Laboratoires Franay
Trages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay - SAINT-CLOUD (S.-et-O.)
Tél. : MOL. 69-20

**ASSURANCES
ACCIDENTS**

Incendie - Vol
Maladie - Vie
Risques divers

Cabinet BERNARD

27, Rue Pasteur
ST-CLOUD — MOL. 69-93

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE
INSTALLATIONS SANITAIRES
ELECTRICITE

G. CIRASSE

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES
ET LAVAGE

**AMERICAN
DIAPER-SERVICE**

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92

AGENT
IMMOBILIER
AGREE

par la Chambre Syndicale
des Agents Immobiliers de Paris
et d'Ile-de-France

AGENCE CENTRALE

9, avenue du Général-Leclerc (Carrefour Magenta)
SAINT-CLOUD
MOL. 57-11 - VAL. 13-05

Vente - Location - Gérance
PAVILLONS — PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS



CHENAILLE, rue Dantan - St-Cloud

RAYONS - X

Société de Diffusion de Composants Electroniques

S D C E

Agent général NOBELECTRA

6, avenue Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD - MOL. 44.46

MOTEURS ELECTRIQUES

R. VASSAL

— 13 rue Henri-Regnault —

SAINT-CLOUD ◆ MOL. 49-68

Flambeaux et porte-flambeaux d'anniversaire
ET TOUTES LES BOUGIES

LABORATOIRE INDUSTRIEL "SELAR"

72, quai Carnot - SAINT-CLOUD - Téléph. : MOL. 40-42

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79.95

ENTREPRISE DE PEINTURE
— DECORATION — VITRERIE —

ANDRÉ VOISINE

19, rue du Calvaire — SAINT-CLOUD — MOL. 69-56

REVETEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et C^{ie}

3, boul. de la République - SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Pour vos Lunettes
Loupes - Instruments - Microscopes

J. PARMENT ET C^{ie} OPTICIENS

6, Rue de Verdun — SURESNES

Tél. : LON. 78-17

TOUT POUR LA FUTURE MAMAN
LE NOUVEAU-NE ET L'ENFANT JUSQU'A 6 ANS
Meubles et voitures d'enfants

BAMBINATAL

Cité Tuilerie - SURESNES - 24, rue de la Poterie
(Carrefour Edouard-Vaillant - De-Lattre-de-Tassigny)

AGENCE PEUGEOT
ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON
MARNES-LA-COQUETTE

"Saint-Cloud Automobiles"

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆



Porto ANTONAT

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

Travaux Publics et Privés
Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches

SAINT-CLOUD

MOL.: 65-85

Demizieux SA

74-76, route de la Reine
BOULOGNE-SUR-SEINE - MOL. 55-94

CONCESSIONNAIRE



SIMCA

LOCATION SANS CHAUFFEUR

ENTREPRISE GENERALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

41, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD — MOL. 17.47

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

● ELECTRICITE INDUSTRIELLE ●
ET DOMESTIQUE

R. TROCCAZ

12, rue Dailly, SAINT-CLOUD
INSTALLATIONS

VAL. : 02-39
REPARATIONS

MAÇONNERIE — BETON ARME
TRAVAUX INDUSTRIELS

Cartigny et Lebecq

48, rue Gounod - SAINT-CLOUD - MOL. 42.46

P. Mercieux, horticulteur

PLANTES A MASSIFS : *Géraniums, Bégonias, etc..*

GROS et DETAIL

12, rue Edeline - SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 43.30

CREMERIE - VINS

J. Moriceau

14, rue Preschez - ST-CLOUD - MOL. 86-72
FACE LE MARCHÉ

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES
ET AGRICOLES
INDUSTRIELLES

LES POMPES GUINARD

40, RUE DE FOUILLEUSE. SAINT-CLOUD (S.-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00

PULVÉRISATEURS
MATÉRIEL INCENDIE
POMPES MARINES